




RAPPORT D'ACTIVITÉ

AEDH

2010-2011

AEDH
33 rue de la Caserne
1000 Bruxelles (Belgique)
Tel : +32 (0) 2 511 21 00
Fax : +32 (0) 2 511 32 00
Site Internet : www.aedh.eu
Email : aedh@aedh.eu



De par sa charte constitutive et ses statuts, l'AEDH a pour but la défense et la promotion des droits de l'Homme au sein de l'Union européenne.

Elle soutient toute initiative tendant à la formation, à la promotion et à la défense de ces droits, reconnus dans leur universalité, leur indivisibilité et leur effectivité. Elle combat pour :

- une Europe démocratique dans laquelle les citoyens aient un réel pouvoir ;
- une Europe qui soit fondée sur le respect des libertés de chacun ;
- une Europe qui garantisse les droits économiques, sociaux et culturels ;
- une Europe qui choisisse un mode de développement durable et qui soit respectueuse de son environnement ;
- une Europe sans discrimination ;
- une Europe ouverte sur le monde et qui assume ses responsabilités internationales.

L'AEDH revendique l'existence et la reconnaissance d'un contre-pouvoir citoyen.

Parmi les enjeux importants soulevés par les membres de l'AEDH lors de son assemblée générale du 22 mai 2010, on peut retenir :

- La collaboration entre l'AEDH et ses membres est primordiale. Elle doit se traduire par la communication et le partage d'informations, et par des partenariats lors d'événements ou de projets européens.
- Améliorer la communication de l'AEDH est un enjeu important. Il s'agit de rendre le site internet plus performant et plus complet, et d'en faire un réel outil de diffusion d'information sur l'actualité européenne et l'actualité des membres de l'AEH.
- Une réflexion sur la manière d'augmenter le nombre d'adhérents individuels de l'AEDH et de les associer au développement de l'association.

Ont été retenus comme thèmes de travail prioritaires de l'AEDH pour l'année 2010-2011 :

- La question de l'asile et de l'immigration : nécessité d'aborder la question des accords de réadmission. Dossier en cours sur la gestion des frontières de l'UE par Frontex.
- La protection des données personnelles avec notamment l'aboutissement du projet de bande-dessinée sur les données personnelles, et une veille sur les négociations du traité ACTA. Mais également la révision du cadre légal de protection des données personnelles avec la réforme de la Directive de 1995.
- Les droits économiques et sociaux dans le contexte de la crise économique mais également la question de l'égalité des droits sur les lieux de travail.
- La question des Roms et des minorités et la lutte contre les discriminations, notamment le devenir de la directive anti-discriminations.
- L'enfermement : prisons, centres de rétention, asiles psychiatriques.
- La démocratie et la citoyenneté européenne de résidence.



Pour atteindre ses objectifs, l'AEDH doit se donner des moyens :

- Un travail de veille politique et juridique ;
- Des interventions auprès des institutions européennes ;
- La participation aux débats et actions collectives des réseaux européens luttant pour le respect des droits fondamentaux ;
- Le développement et l'animation de son réseau de ligues adhérentes ;
- La rédaction de communiqués, lettres, dossiers et papiers de position ;
- Des outils de communication, une diffusion de l'information ;
- Des moyens matériels et humains.

Ce rapport d'activité retrace les actions menées par l'AEDH au cours de l'année 2010-2011. Avec l'appui de son bureau, de ses membres, de ses permanentes, de ses stagiaires et de bénévoles membres individuels ou non de l'AEDH, l'Association a pu agir dans le cadre de son mandat et de ses priorités.

I. Etre présent et acteur auprès des institutions européennes

1. Action au sein du Parlement européen

Le Parlement européen est l'un des principaux terrains d'action de l'AEDH, pour ne pas dire, le principal. C'est là que l'association est la plus visible. Cette visibilité s'est encore accrue en 2010 grâce à de nombreuses interventions du Président de l'AEDH ou d'autres membres du Bureau dans des conférences organisées par le Parlement. Ce développement ne s'atténuera pas en 2011 puisque l'AEDH a créé un groupe informel de parlementaires européens « amis de l'AEDH » qui ne fera qu'améliorer et renforcer la présence et l'influence de l'AEDH au sein du Parlement européen.

Les commissions régulières

L'AEDH se rend au Parlement Européen pour chaque commission parlementaire où un sujet a trait aux droits de l'Homme. Ainsi, elle assiste systématiquement aux réunions de la Commission « Libertés civiles, justice et affaires intérieures » (LIBE), où sont menées toutes les discussions ayant trait à l'immigration et à l'asile (révision des directives « qualifications », « procédures », et du règlement « Eurodac » ; propositions de directive en matière de migration légale : « travailleurs saisonniers », « détachement intra-groupe », « permis unique »), à la gestion des frontières de l'Espace Schengen, à la protection des données (révision de la directive de 1995, principal instrument légal de l'UE encadrant la protection des données), à la sécurité intérieure de l'UE c'est-à-dire particulièrement la lutte contre le terrorisme et la grande criminalité (discussions sur la « stratégie de sécurité intérieure de l'UE »). L'AEDH assiste aussi de manière régulière aux réunions de la Commission « emploi et affaires sociales » (EMPL), pour toutes les questions en lien avec les droits économiques et sociaux (discussions sur « l'avenir des services sociaux d'intérêt général »), le droit du travail (discussions sur les trois directives dites de migration légale examinée sur le fonds en LIBE) et sur la libre circulation des travailleurs (discussions sur « Encourager la mobilité des travailleurs dans l'UE »). De façon plus ponctuelle, l'AEDH suit les activités des Commissions « affaires juridiques » (JURI), « droits de la femme » (FEMM), « développement » (DEVE), « droits de l'Homme » (DROI) et « culture » (CULT). Chacune de ces réunions fait l'objet d'un compte rendu minutieux qui reprend non seulement les débats mais auquel sont associés les documents liés à ces débats. Ces comptes-rendus sont envoyés de manière régulière aux membres du Bureau, et servent de socle d'informations solide pour les thèmes d'action de l'Association.

De plus, à côté de ces comptes-rendus, sont réalisées des « fiches législatives » ayant pour but de synthétiser l'état de la procédure législative de chaque dossier. Ces fiches sont remplies après chaque réunion de la Commission par la personne ayant assisté aux débats. Ainsi il est très facile de savoir à quelle étape de la procédure et des débats est chaque dossier que suit l'AEDH.

Les auditions publiques

Des auditions publiques sont organisées régulièrement au sein des commissions parlementaires. Ouverte à tous, elles permettent aux citoyens européens de se saisir de sujets d'actualité et de comprendre comment se discutent des textes législatifs au sein des institutions européennes.

Les visiteurs, ou les représentants d'ONG comme l'AEDH ne peuvent prendre part aux débats que s'ils y sont invités par l'administration de la Commission parlementaire responsable de l'audition. Cependant, ils sont encouragés à soumettre leurs travaux sur les sujets abordés aux parlementaires présents.

L'AEDH a été invitée par la Commission « Libertés civiles, justice et affaires intérieures » à intervenir dans l'audition publique « The EU strategy on Roma inclusion », début décembre 2010, dans le cadre de la préparation du rapport du Parlement européen sur la stratégie pour l'inclusion des Roms (2010/2276/INI). Pierre Barge, Président de l'AEDH, a répondu positivement à cette invitation et est intervenu parmi d'autres invités représentant aussi bien les institutions (nombreux MEPs, Mme Viviane Reding, Vice-Présidente de la Commission européenne, représentants de la Présidence de l'Union européenne, représentants du Conseil de l'Europe, FRA), que la société civile (Bureau du Médiateur grec, UNDP Bratislava Regional Centre, Policy Center for Roma and Minorities). Dans son discours, Pierre Barge a rappelé l'importance d'une gestion transparente et utile des fonds destinés aux populations Roms, l'importance de la mise à disposition de services de qualité égaux à ceux dont bénéficient les citoyens européens, l'importance du monitoring des décisions de l'UE et enfin et surtout, la reconnaissance d'un véritable droit à la mobilité.

L'AEDH est également intervenue dans la réunion « Immigration et intégration : dialogue entre les nouvelles générations pour le développement d'une culture de paix » réalisée dans le cadre de l'Assemblée UpM (Union pour la Méditerranée) en Commission parlementaire « Culture et éducation » en septembre 2010. C'est cette fois-ci Catherine Teule, Vice-Présidente de l'AEDH, qui s'exprimait au nom de l'association. Catherine Teule a également collaboré et participé au rapport « Immigration et Intégration » pour lequel Patrick Le Hyaric (député européen français du groupe politique GUE/NGL) était rapporteur pour l'UpM.

Au cours de l'année, l'AEDH s'est également rendue à cinq auditions publiques organisées par la Commission « Libertés civiles, justice et affaires intérieures » :

- « L'impact de la Charte des droits fondamentaux sur le développement d'un espace européen de liberté, sécurité et justice » (juin 2010)
- « Democratic accountability in the area of freedom, security and justice : Europol, Eurojust, Frontex and Schengen » (octobre 2010)
- « La protection des données personnelles dans une perspective transatlantique » (octobre 2010)
- « EU counter-terrorism : main achievements and future challenges » (avril 2011)
- « Legal Migration after Lisbon : seasonal workers and intra-corporate transferees » (avril 2011)

L'AEDH était également présente à l'Agora Citoyenne, une conférence organisée en janvier 2011, conjointement par le Parlement européen et le Comité Economique et Social Européen (CESE), en conclusion de l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Pierre Barge et Knut Albrecht y ont participé activement en prenant part aux panels sur « l'impact de la crise financière et économique sur les flux migratoires et les processus d'intégration » et sur « l'accès à un mode de vie décent et durable pour les personnes en situation précaire » ainsi qu'à la conférence de consensus finale.

Les conférences organisées par les groupes politiques

Au cours de l'année, les groupes politiques organisent au sein du Parlement Européen de nombreuses conférences thématiques. Lorsqu'une conférence évoque un thème d'intervention de l'Association, l'AEDH assiste aux discussions.

Comme pour les auditions publiques du Parlement européen, l'AEDH peut aussi bien participer qu'être intervenant dans des conférences de ce type. C'est ainsi que cette année, Pierre Barge a été invité pour intervenir dans une audition publique du groupe GUE/NGL en septembre 2010, intitulée « Prendre l'initiative : l'initiative citoyenne européenne ». Son intervention était axée principalement sur la protection des données recueillies dans le cadre de la mise en œuvre d'initiatives citoyennes.

A côté de cela, il convient de noter la présence de l'AEDH aux conférences suivantes :

- « Reacting to the crisis together: reflections from the labour movement and civil society » (juin 2010), organisée par le groupe S&D
- « Asile: droits, devoirs et solidarité » (juin 2010), organisée par le groupe S&D
- « A new mandate for Frontex: a human rights perspective beyond the security obsession? » (septembre 2010), organisée par le groupe Verts/ALE
- « EU and Libya - Strange bedfellows on Human Rights? Assessing current EU-Libya negotiations » (octobre 2010), organisée par le groupe Verts/ALE
- « Le futur des SSIG après le traité de Lisbonne » (décembre 2010), organisée par le groupe S&D
- « Labour migration as a challenge for Europe : the Greens/EFA approach » (décembre 2010), organisée par le groupe Verts/ALE

Chacune de ces conférences permet d'améliorer l'expertise de l'AEDH dans les domaines traités mais permet également aux représentants de l'AEDH de créer des contacts non seulement avec les parlementaires mais aussi avec les représentants de la société civile présents.

Chacune de ces conférences a fait l'objet d'un compte-rendu archivé à l'AEDH.

L'intergroupe SIG et autres plateformes parlementaires

Présidé par la députée européenne Françoise Castex, l'intergroupe du Parlement européen sur les services publics a été créé en janvier 2010. Présente depuis ses débuts, l'AEDH est désormais inscrite comme partie prenante à l'intergroupe en tant qu'organisation de la société civile. A ce titre, nous avons participé à 7 réunions de l'intergroupe. Cette année, les débats ont porté en particulier sur les services sociaux d'intérêt général dans le cadre de la présidence belge et également sur la possibilité d'un nouveau cadre européen sur les services publics. Le regret que pourrait avoir l'AEDH par rapport à cet intergroupe est qu'il n'adopte pas une approche assez globale sur la question mais qu'il traite plutôt les sujets de façon séparée et catégorisée, en suivant l'agenda de la Commission européenne.

L'AEDH est également active dans deux nouvelles plateformes au sein du Parlement : la Plateforme du Parlement Européen pour le Sécularisme en Politique (EPPSP) et la Plateforme sur la vie privée (Privacy Platform), toutes deux présidées par la députée européenne Sophia In't Veld.

2. Les relations avec la Commission européenne

Bien qu'elles soient, à ce jour, moins soutenues qu'au Parlement, les relations et interventions de l'AEDH auprès de la Commission européenne ne sont pas négligeables.

En effet, l'AEDH participe à toutes les réunions du Active European Citizenship Group, organisées par la DG Communication. Ce qui représente environ quatre à cinq réunions par an. D'autre part, l'AEDH est présente aux réunions, séminaires et conférences organisés par la Commission, où elle est régulièrement invitée. Ces invitations illustrent la reconnaissance qu'ils ont à son égard. Dans la deuxième moitié de 2010, l'AEDH a participé à deux conférences des stakeholders l'une sur la révision du cadre légal de la protection des données personnelles, le 1^{er} juillet 2010 ; et l'autre sur la Communication de la Commission sur les scanners de sûreté, le 18 novembre 2010. A la suite de ces deux réunions, l'AEDH a soumis des contributions à la Commission explicitant sa position sur les thèmes discutés.

Par ailleurs, l'AEDH est active lorsque la Commission fait appel à la société civile dans le cadre de consultations publiques. En janvier 2011, nous avons par exemple répondu à la consultation lancée par la DG Justice sur « l'approche globale de la protection des données à caractère personnel dans l'UE » dans laquelle nous insistons sur le fait qu'il est absolument nécessaire d'inclure les domaines de la police et de la justice dans le nouveau cadre légal de protection des données qui remplacera la Directive 1995 mais également de renforcer les pouvoirs des autorités de protection des données et les droits et l'information des personnes afin d'assurer une protection effective des individus. Cette réponse à la consultation a fait l'objet d'un résumé officiel, les deux documents ayant été diffusés aux parlementaires européens en charge de l'écriture du rapport sur la question.

A côté de cela, l'AEDH a déposé un recours en manquement devant la Commission européenne, conjointement avec ses ligues membres allemande (Internationale Liga für Menschenrechte), française (Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen) et luxembourgeoise (Ligue des Droits de l'Homme – Action Luxembourg Ouvert et Solidaire), contre le Luxembourg pour discrimination indirecte fondée sur la nationalité des travailleurs dans le traitement des travailleurs frontaliers au Luxembourg qui ne bénéficient pas des mêmes droits sociaux que les citoyens luxembourgeois. Cette plainte, traitée par la Commission européenne de façon non-confidentielle, a mené au lancement d'une procédure d'infraction contre le Luxembourg.

3. Le Comité Economique et Social Européen (CESE) et le Groupe de Liaison de la société civile du CESE

L'AEDH est membre du groupe de liaison de la société civile du Comité Economique et Social Européen depuis 2007. Elle y représente le secteur des droits de l'Homme. Le groupe de liaison est un lieu de dialogue et de propositions initié par le CESE où siègent des membres du CESE et des représentants des ONG des grands secteurs de la société civile. Une coprésidence est assurée, d'une part par le président du CESE et d'autre part par un représentant des organisations de la société civile, actuellement, Jean-Marc Roirant.

Sur l'année 2010-2011, l'AEDH s'est rendue à 4 réunions du Groupe de Liaison. C'est lors d'une de ses réunions qu'a été discuté l'engagement des organisations du Groupe dans la campagne européenne pour des statuts européens pour les associations, lancée en novembre au Parlement européen sous forme de déclaration écrite. L'AEDH a été très active dans cette campagne qui a finalement abouti à l'adoption, en mars 2011 par le

Parlement européen, d'une résolution demandant l'établissement d'un statut européen pour les associations, fondations et mutuelles, résolution envoyée à la Commission européenne.

En collaboration avec les autres réseaux d'organisations de la société civile membres du Groupe de Liaison, l'AEDH contribue à faire avancer l'idée d'une place des organisations de la société civile dans le dialogue et l'accompagnement des projets des institutions européennes.

Sa présence au sein du Groupe de Liaison de la société civile du CESE lui permet ainsi de tisser des liens plus étroits avec des grands réseaux de la société civile organisée au niveau européen et de travailler avec eux. Cette présence permet aussi au-delà de la reconnaissance, d'être informés et de consolider des relations avec des ONGs ou des organisations syndicales de divers pays européens. Grâce à sa participation au sein du Groupe de Liaison, l'AEDH a pu par ailleurs consolider ses liens avec le Groupe II (travailleurs) et le Groupe III (activités diverses) du CESE.

Le Groupe de Liaison a fixé comme l'une de ses priorités pour 2011 « Le développement durable et le bien-être du citoyen », priorité qui rentre dans l'un des domaines d'intervention de l'AEDH. C'est dans ce cadre que l'AEDH s'est rendue, en mars 2011, à une conférence organisée par le Groupe de Liaison sur le développement durable.

En 2010-2011, l'AEDH a assisté à plusieurs reprises aux conférences thématiques organisées par le CESE. Elle a notamment participé à un séminaire des attachés de presse, afin de développer sa politique de communication ; à une audition sur la politique anti-terroriste de l'UE et à une audition sur la directive détachement intra-groupe. Elle a également été présente dans la 106^{ème} réunion de la section Relations extérieures du CESE, axée sur la situation dans les pays de la Méditerranée.

Enfin, l'AEDH a été invitée par le CESE à participer aux portes ouvertes de l'institution le 7 mai 2011. A cette occasion, l'AEDH a tenu un stand au sein du CESE où elle a rencontré de nombreux citoyens européens venus découvrir les institutions européennes et les stands de la société civile. L'AEDH remercie encore une fois le CESE de lui avoir donné cette occasion.

4. L'Agence des droits fondamentaux

L'AEDH est membre de la Plateforme des Droits Fondamentaux de FRA. Cette Plateforme est partie intégrante de l'Agence des Droits Fondamentaux créée par le règlement du 15 février 2007. Elle fonctionne aujourd'hui comme un ensemble de représentants d'organisations de la société civile, nationales et réseaux nationaux et fait des propositions concernant le programme de travail et les actions de l'Agence. La plateforme se réunit une fois par an à Vienne, sous la forme d'un Forum de la société civile, comprenant des conférences et débats sur la situation des droits de l'Homme dans l'UE et sur les activités de l'Agence. L'AEDH a pris part cette année à la 4^{ème} réunion de la plateforme de 2011 qui s'est déroulée les 14 et 15 avril, où Pierre Barge a activement participé à l'atelier « extrême pauvreté ».

Pierre Barge est également membre de l'Advisory Panel de la Plateforme, qui se compose de 9 membres et qui se réunit régulièrement à Vienne. Ce panel a un rôle de conseil auprès du Directeur de FRA pour la coordination de la Plateforme des Droits Fondamentaux et l'organisation des événements. Ils sont régulièrement consultés en dehors des réunions à Vienne, par téléphone ou par voie électronique. En tant que membre de la Plateforme des Droits Fondamentaux, l'AEDH a été amenée à commenter le rapport annuel 2010 de l'Agence. C'est dans ce cadre que l'AEDH a organisé au siège de l'association, une réunion avec d'autres représentants d'ONG (FEANTSA, Lobby Européen des Femmes, ATD-Quart Monde), afin de discuter du fonctionnement de la Plateforme pour ensuite, informer l'Advisory Panel des positions de la société civile.

Outre son travail au sein du Plateforme et de l'Advisory Panel, l'AEDH participe également aux conférences organisées par FRA. Ainsi, Pierre Barge et certains des membres de l'équipe de l'AEDH ont assisté à la conférence de presse de FRA pour la publication de son rapport sur « l'homophobie, la transphobie et les discriminations sur base de l'orientation sexuelle et l'identité de genre ». Cette conférence a eu lieu le 30 novembre 2011, en présence de Morten Kjaerum, directeur de FRA. Le rapport de FRA a identifié des évolutions positives concernant les droits LGBT mais souligne qu'il y a toujours des réticences de certains Etats membres à autoriser l'union des couples homosexuels et que les stéréotypes persistent et peuvent être porteurs de discriminations. Les 7 et 8 décembre 2010, l'AEDH a assisté à la conférence annuelle de FRA, organisée conjointement avec la Présidence belge de l'UE, portant sur « Garantir la justice et la protection pour tous les enfants » à Bruxelles. Pierre Barge et Knut Albrecht, membre du Bureau de l'AEDH, ont assisté à cette conférence ainsi qu'aux groupes de travail dans lesquels ils sont intervenus.

L'AEDH diffuse largement les rapports et prises de position ou études de FRA. En effet, chaque publication de l'Agence fait l'objet d'un infoflash envoyé à tous les membres de l'AEDH.

5. Conseil de l'Union – présidence de l'UE

L'AEDH assure auprès du Conseil de l'UE et du Conseil européen une relation qui consiste essentiellement en un suivi des activités car il est la plupart du temps difficile d'être informé en amont des moments de prise de décision.

L'AEDH a cependant participé au cours de l'année 2010-2011 à différentes manifestations organisées par la Présidence belge de l'Union européenne. A travers la participation à de tels événements, l'AEDH assure sa présence auprès de l'institution difficilement accessible qu'est le Conseil.

Ainsi, les 12 et 13 juillet 2010, l'AEDH a participé au « 12ème forum annuel UE-ONG sur les droits de l'Homme » organisé par la Présidence belge de l'Union européenne à Bruxelles. Pierre Barge, présent au forum – plutôt axé sur les droits de l'Homme dans les politiques extérieures de l'UE – est intervenu dans les ateliers dans lesquels il a mis en avant la nécessité d'une plus forte corrélation entre les politiques internes et externes de l'UE.

L'AEDH a été invitée à assister au « 3^e Forum européen sur les services sociaux d'intérêt général (SSIG) » organisé par la Présidence belge de l'UE. L'AEDH y a représenté la dimension droits de l'Homme des services sociaux d'intérêt général. Les principaux responsables européens sur la question des services d'intérêt général sont intervenus. Les débats se sont concentrés sur la question de la qualité des services sociaux et du cadre légal européen à mettre en place pour garantir cette qualité dans le contexte de crise économique. A la suite de ce Forum, l'AEDH a entamé un travail de synthèse sur les services d'intérêt général et les services sociaux dans l'UE dans l'objectif de publier un document explicatif et argumentatif à destination des citoyens européens, de ses ligues membres et des décideurs politiques.

Enfin, l'AEDH a également participé au « 4^e Sommet sur l'égalité et la diversité dans l'emploi ». Ce sommet s'est concentré sur l'analyse des effets juridiques des directives européennes sur le traitement égal adopté il y a dix ans et sur le développement des politiques de l'égalité et de la diversité et des outils dans le domaine de l'emploi. Ce sommet a permis d'avoir l'opportunité de discuter du rôle des acteurs-clés, tels que les partenaires sociaux et les employeurs publics.

II. Les réseaux européens d'ONG

L'AEDH est de plus en plus représentée dans les réseaux présents à Bruxelles. Elle prend part à différents réseaux d'ONG et agit avec certains d'entre eux de manière plus approfondie lorsque leurs objectifs s'avèrent être en conformité avec ceux de l'AEDH.

Tout au long de l'année, elle assiste aux réunions organisées par les ONG et réseaux basés à Bruxelles. Cette proximité avec les associations et autres lobbies travaillant également au niveau de l'Union européenne, permet à l'AEDH de se tenir informée, et de constituer une documentation regroupant les points de vue convergents ou divergents sur tel ou tel sujet. Ces réunions favorisent les débats et les réflexions sur les thèmes d'activités de l'AEDH. Elles permettent aussi d'envisager des actions communes. Elle déplore parfois son manque de temps et de moyens pour s'investir un peu plus avec certains partenaires. Cependant, dans l'état actuel des choses, ces réunions et autres rencontres permettent à l'AEDH de se faire connaître, de tisser des liens, et d'entretenir des relations dans le but de monter des actions communes. Cette année, l'AEDH a pris part à quelques actions communes qui seront détaillées ci-après.

1. Réunions dans les réseaux dont l'AEDH est membre

Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme

En 2009, l'AEDH a intégré le Réseau Euro-méditerranéen des Droits de l'Homme. Dans ce cadre, elle assiste aux réunions organisées tout au long de l'année par le Réseau.

L'AEDH est de plus impliquée, grâce à deux membres du Bureau, dans deux groupes de travail du REMDH : le groupe « asile et immigration », auquel Catherine Teule, Vice-présidente de l'AEDH participe, à raison de deux ou trois réunions par an, la prochaine étant en mai 2011 à Rabat ; et le groupe « genre », dans lequel Knut Albrecht a récemment remplacé Kristiina Kouros. Lors de la première réunion à laquelle il a assisté (à Madrid début avril 2011), il lui a été dévolu la tâche de tenir informés les membres du groupe sur les actualités européennes en matière de droits des femmes et égalité des genres.

Cette année, l'AEDH a également participé à l'écriture du rapport, en collaboration avec le REMDH, la FIDH et GADEM, sur la mission d'enquête à Calais et à Paris (qui s'était déroulée entre janvier et février 2010) intitulé « Calais, la violence de la frontière », publié en février 2011. Catherine Teule a d'ailleurs présenté ce rapport dans l'un des panels du séminaire Maghreb – séminaire organisé par REMDH en octobre 2010 – alors que Pierre Barge a quant à lui animé un panel sur les politiques européennes de migration vers les pays du Maghreb.

La Plateforme non-gouvernementale Euromed

L'AEDH a intégré la Plateforme en 2009. Cette Plateforme réunit des réseaux régionaux et locaux qui agissent pour la défense des droits de l'Homme tout autour du bassin méditerranéen.

Forum civique européen

Créé en 2005, le Forum civique européen s'est constitué en association en 2006. Par le passé, l'AEDH a été membre du Bureau. Elle est aujourd'hui membre du Conseil d'Administration. Cela ne l'empêche pas d'être très active au sein du Forum. Elle assiste à toutes les réunions, et a été particulièrement

impliquée dans le débat sur l'application de l'article 11 du Traité de Lisbonne (démocratie participative et initiative citoyenne). Cette année, les Journées Civiques Européennes, organisées conjointement avec la Présidence de l'UE, auront lieu à l'automne 2011 à Varsovie. L'AEDH y participera.

2. Réseaux avec lesquels l'AEDH travaille

Human Rights and Democracy Network (HRDN)

Ce réseau informel regroupe des ONG œuvrant dans la défense et la promotion des droits de l'Homme et de la Démocratie. Il regroupe un nombre assez élevé d'ONG présentes à Bruxelles.

Les travaux sont menés par une troïka élue lors de l'AG. Les membres du réseau travaillent le plus souvent sur les relations entre l'UE et les pays tiers, aussi les discussions menées au sein du réseau touchent souvent la question des Droits de l'Homme en dehors de l'UE. Cependant, en 2009, l'AEDH a intégré le groupe de travail « Fundamental Rights Agency ».

Le réseau est assez présent au niveau des institutions de l'Union auxquelles il envoie de nombreuses interventions dans lesquelles il souligne les défis essentiels de la présidence en matière de droits de l'Homme.

Plateforme des ONG sur les politiques d'asile et d'immigration de l'UE

L'AEDH fait partie de la plateforme des ONG sur les politiques d'asile et d'immigration de l'Union Européenne. Cette plateforme est un groupe informel d'ONG présentes à Bruxelles. Elle se réunit tous les 3 mois environ. Elle est coordonnée actuellement par UNHRC, initiateur en 1994 de la plateforme. De nombreuses ONG œuvrant dans le domaine de l'Asile et l'Immigration en sont membres (AI, ECRE, ENAR, Caritas Europe, JRS, Solidar, MdM, HRW, MPG, et bien d'autres).

Cette plateforme est divisée en deux sous-groupes : le sous-groupe asile, coordonné par ECRE (European Council on Refugees and Exiles) et le sous-groupe migration, coordonné par MPG (Migration Policy Group). L'AEDH prend part à chacune des réunions de ces sous-groupes dans lesquels les membres présents discutent des initiatives en cours et actualités des institutions européennes ainsi que de chacune des ONG dans le domaine voulu. Ces réunions permettent de se tenir informés, d'échanger des informations et d'approfondir nos contacts existants avec les organisations présentes.

European Network Against Racism (ENAR)

Depuis plusieurs années maintenant, l'AEDH est membre d'ENAR à travers le groupe de coordination Union Européenne du réseau ENAR, qui regroupe des réseaux européens impliqués dans la lutte contre le racisme et les discriminations dans l'Union européenne. La coordination est une des composantes du réseau au même titre que les coordinations nationales. Elle est actuellement animée par Saida Ounissi de FEMYSO, qui a remplacé en décembre Doris Peschke de l'organisation « The Church's Commission for Migrants in Europe », CCME. FEMYSO représente la coordination à l'AG et dans les séminaires et conférences européennes organisés par ENAR.

CELSIG Le Comité Européen de Liaison sur les Services d'Intérêt Général

L'AEDH est membre du CELSIG et participe à la plupart des réunions du réseau. Lieu de réflexion et d'action, le CELSIG regroupe des représentants

d'ONG, de centres de recherche et de syndicats. L'AEDH a participé, entre juin 2010 et mai 2011, à quatre réunions du CELSIG, dont une sur les services d'intérêt général.

Forum Social Européen

L'AEDH est également présente au sein du Forum Social Européen. Elle participe aux discussions entretenues par mail sur la liste de diffusion du Forum.

L'AEDH a participé aux réunions préparatoires du Forum Social Européen d'Istanbul où elle a finalement décidé de ne pas aller en raison d'une organisation difficile. Ces journées de préparation ont tout de même été l'occasion de rencontres avec d'autres organisations et surtout de mise en avant des droits de l'Homme dans les thèmes qui sont privilégiés lors du FSE. Des réunions préparatoires ont toujours lieu cependant, l'avenir du FSE est incertain, c'est pourquoi le lieu de la prochaine réunion n'est toujours pas connu.

European Platform for Migrant Workers' Rights, EPMWR

Nous avons participé à la création du réseau « European Platform for Migrant Workers' Rights », EPMWR. Ce réseau milite pour la ratification de la convention des Nations unies sur les droits des migrants par les pays de l'Union européenne, et par l'Union elle-même, qui est désormais compétente pour ratifier des conventions internationales en son nom puisqu'elle a acquis la personnalité juridique avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne. L'AEDH a activement pris part à la campagne de ratification de la Convention sur les droits des travailleurs migrants menée par December 18 au nom du réseau EPMWR, en diffusant à ses membres, à son réseau et aux parlementaires européens, l'appel à signatures.

FEANTSA

FEANTSA, la Fédération Européenne des Associations Nationales travaillant avec les Sans-abri, lutte contre l'exclusion liée au logement en Europe. L'AEDH prête particulièrement attention à leur travail puisqu'ils sont le seul réseau à se concentrer exclusivement sur le sans-abrisme au niveau européen. L'un des thèmes de travail de l'AEDH étant la protection des droits sociaux, l'AEDH essaie d'établir une relation plus étroite avec FEANTSA. Elle participe d'ailleurs régulièrement à ses activités et a notamment pris part à la conférence de haut-niveau sur le sans-abrisme en décembre 2010.

ATD Quart Monde

Le Mouvement ATD Quart Monde, ONG œuvrant au niveau mondial, lutte pour les droits de l'homme, avec l'objectif de garantir l'accès des plus pauvres à l'exercice de leurs droits et d'avancer vers l'éradication de l'extrême pauvreté. L'AEDH a renforcé ses relations avec ce réseau et c'est dans ce cadre qu'elle était présente à l'Université populaire de l'association ATD-Quart-monde en novembre 2010. Cette université populaire visait à faire participer les jeunes et les personnes en situation de précarité au débat européen sur la lutte contre la pauvreté. Ont ainsi été discutés des thèmes très divers : l'éducation, la formation, le travail, la place des jeunes très pauvres dans la société. Pierre Barge était également présent en mars 2011 au séminaire « Extrême pauvreté et droits de l'Homme » organisée par ATD Quart Monde et la CNCDH à Paris.

La Confédération Européenne des Syndicats ETUC-CES

La CES, qui représente aujourd'hui 83 organisations syndicales dans 36 pays européens, est un réseau dont on ne peut ignorer l'importance sur la scène européenne. En effet, la CES intervient dans de nombreux domaines et organise un très grand nombre de manifestations. C'est pourquoi l'AEDH pense qu'il est primordial d'instaurer de bonnes relations de travail avec la CES, notamment dans le domaine des droits économiques et sociaux. A cet effet, elle a eu des entretiens avec les responsables d'ETUI (institut de recherche lié à la CES) et notamment son Directeur, pour discuter des modalités d'une coopération plus approfondie. L'AEDH est désormais en attente du renouvellement des instances dirigeantes de la CES pour reprendre ces discussions.

C'est dans ce cadre que l'AEDH prend activement part aux réunions de la Joint Social Conference.

PICUM

PICUM, la Plateforme pour la Coopération Internationale sur les Sans-papiers, est une organisation non gouvernementale basée à Bruxelles qui vise à promouvoir le respect des droits humains à l'égard des sans-papiers en Europe. L'AEDH entretient de très bonnes relations avec leurs représentants avec Bruxelles et est régulièrement invitée à assister aux conférences qu'ils organisent. Les relations entre PICUM et l'AEDH se sont approfondies cette année.

C'est dans cette perspective que l'AEDH a collaboré à un travail sur la proposition de directive « emploi saisonnier ». Elle a dans ce cadre rencontré les députés européens en charge du dossier et publié, en avril 2011, une prise de position commune avec plusieurs ONG dont PICUM.

A côté de cela, l'AEDH a assisté le 25 juin 2010 au séminaire de l'Assemblée Générale de PICUM qui portait sur les stratégies pour mettre fin à l'exploitation des femmes migrantes sans-papiers et la violence à leur encontre. L'AEDH a participé en particulier à l'atelier étudiant l'organisation collective des femmes migrantes sans-papiers sur leur lieu de travail.

Migreurop

Migreurop est un réseau européen et africain de militants et chercheurs dont les thèmes d'action privilégiés sont les migrations internationales. Il dénonce vigoureusement les politiques européennes d'enfermement de migrants. L'AEDH a signé l'« Appel pour une intervention solidaire de l'Union européenne en méditerranée » lancé par Migreurop en mars 2011.

3. Autres conférences thématiques

« Femmes migrantes en Europe : enjeux politiques et bonnes pratiques pour une Europe inclusive »

Cette conférence organisée à Bruxelles en juin 2010 pour le lancement du réseau européen traitait du problème de la double discrimination qui frappe les femmes migrantes en raison de leur genre et de leur situation de migrantes. Les procédures administratives liées au statut marital ou au divorce, l'accès à l'éducation, l'accès à l'emploi, la violence à l'encontre des femmes sont autant de sujets qui ont été abordés et débattus. Isabelle Durant, députée européenne et vice-présidente du Parlement européen, était présente.

« Le revenu minimum : Jeter les bases d'une Europe plus juste »

L'AEDH a assisté à la conférence d'EAPN (European Anti-Poverty Network) sur le revenu minimum dans l'UE et la lutte contre la pauvreté en septembre 2010. Cette conférence s'inscrivait dans l'année européenne de lutte contre la pauvreté. Etaient présents des représentants des institutions européennes – et notamment Mr László Andor, Commissaire à l'emploi et aux affaires sociales – de la société civile européenne et belge, ainsi que des personnes en situation de précarité qui ont témoigné de leur expérience quotidienne et interpellé les décideurs politiques.

« Renforcer les droits des Roms en Europe »

La Maison de l'Europe de Paris, association conçue comme un lieu de rencontre et de débats sur les politiques européennes, a organisé le 5 novembre 2010 une conférence intitulée « Renforcer les droits des Roms en Europe » en partenariat avec le Conseil de l'Europe. Pierre Barge a été invité à présenter le point de vue de la société civile sur la situation des Roms en Europe, aux côtés de la représentante du Conseil de l'Europe et du Secrétaire d'Etat français aux affaires européennes.

L'intervention de Pierre Barge a visé à élargir le débat au-delà des seules mesures françaises prises envers les Roms en présentant la situation pour l'ensemble de l'UE. La qualité de citoyens européens des Roms a été mise en avant ainsi que les droits qui y sont rattachés.

« Projet EUSTaCEA– Une stratégie européenne pour lutter contre la maltraitance faite aux personnes âgées »

L'AEDH a été invitée par AGE Platform Europe, à assister à leur conférence de clôture du projet EUSTaCEA, en novembre 2010 au Parlement européen. Les réflexions ont notamment porté sur les prestataires de soin et l'échange de bonnes pratiques entre Etats membres et Serge Kollwelter, membre du Bureau de l'AEDH qui y était présent, a soulevé la question des contrôles internes et externes et des normes de responsabilité envers les personnes âgées. La conférence a débouché sur l'adoption d'une question orale et d'une résolution sur les soins de longue durée pour les personnes âgées qui comprend, entre autres, une demande pour le lancement d'un Livre Vert sur la question.

« Roms, Sintis, Gens du voyage : quel avenir, quelles perspectives dans l'Union européenne ? »

L'AEDH a été invitée à intervenir et à assister à la Conférence des experts « Roms, Sintis, Gens du voyage : quel avenir, quelles perspectives dans l'Union européenne ? », organisée conjointement par la Plate-forme Migrants et Citoyenneté européenne et l'Association Jean Monnet, le 26 novembre 2010. La conférence était articulée autour de trois panels regroupant des personnalités travaillant sur la question des Roms aux niveaux européen et national et avait pour but final de dégager des pistes de réflexion et des recommandations afin d'améliorer les dispositifs nationaux et communautaires à l'égard des populations Roms, Sintis et Gens du voyage. Pierre Barge est intervenu dans le premier panel, au cours duquel il a insisté sur les discriminations dont souffrent les Roms dans l'UE et a mis en avant les instruments existants au niveau européen pour garantir l'égalité de traitement de tous les citoyens européens, telle que la Charte des droits fondamentaux. Pierre Barge s'est également attaché à dénoncer les violences physiques dont sont victimes les Roms dans de nombreux pays.

Grâce à cette conférence, l'AEDH a pu établir des contacts avec de nombreuses personnalités et notamment l'eurodéputée Karima Delli.

« Data Protection : 30 years later : from European to International standards »

L'AEDH a assisté, en janvier 2011, à la conférence organisée conjointement par la Commission européenne et le Conseil de l'Europe à l'occasion de la journée de protection des données qui mettait en avant la question de la réforme des instruments européens (notamment la Directive de 1995 sur la protection des données) et internationaux (la Convention n°108 du Conseil de l'Europe), questions sur lesquelles l'AEDH est très engagée.

Dans le cadre de ses travaux sur la protection des données personnelles, et suite aux réformes engagées sur le cadre légal de protection des données de l'UE et sur la Convention n°108, l'AEDH a été auditionnée par le Comité consultatif de la Convention 108 du Conseil de l'Europe, auprès duquel elle a demandé le statut de membre observateur.

« Left behind: The impact of economic migration on children left behind and their families »

Knut Albrecht, membre du Bureau de l'AEDH, a assisté, en mars 2011, à une conférence organisée par Eurochild conjointement avec Fondazione Patrizio Paoletti et L'albero della vita qui avait pour objet la question peu connue de la situation que vivent environ 500 000 enfants des pays de l'est (Roumanie, Pologne et pays baltes) privés d'une vie de famille normale en raison du départ de leurs parents ou seulement de leur père dans les pays de l'ouest de l'UE pour y travailler. Ces conditions de vie engendrent très souvent des conséquences graves pour ces enfants allant des troubles psychiques jusqu'au suicide suite à l'éclat de la famille. La conférence avait pour but d'informer et de construire un nouveau réseau afin de réagir à ce drame peu connu au niveau européen.

« Supporting the development of the EU Roma strategy »

L'AEDH s'est rendue, en avril 2011, à la conférence organisée par Partners for Democratic Change International, sur le développement de la stratégie de l'Union européenne pour les Roms. Les discussions portant seulement sur la stratégie d'inclusion des Roms, l'AEDH a soulevé la question de la violence à l'encontre des Roms, question qui n'est jamais abordé par les représentants de l'UE. La Commission qui était présente a répondu que cela relevait de la compétence des Etats membres et qu'elle ne pouvait donc intervenir. Mais les autres associations présentes ont soutenues l'AEDH et ont exhorté la Commission à pousser les Etats membres à tout mettre en œuvre pour mettre fin à ces violences.

III. Les rapports avec les membres de l'AEDH

L'une des lignes directrices de l'action de l'AEDH est de multiplier les échanges avec ses membres et de renforcer et d'animer son réseau. Lors de chacun de ses déplacements, l'AEDH prend contact avec son membre national pour des visites, des rencontres, des discussions et des actions communes. Ces rencontres avec les personnes travaillant dans les ligues membres de l'AEDH sont l'occasion d'échanges très riches qui aident à mieux connaître l'action des membres sur le terrain mais aussi l'occasion d'expliquer l'action de l'AEDH sur Bruxelles et l'occasion de mieux comprendre les attentes réciproques. Au cours de l'année, les interactions entre les membres et le Bureau ou le siège de l'AEDH ont été nombreuses et diverses. L'AEDH se félicite de la vitalité du réseau !

L'autre objectif principal de l'AEDH est de constituer un réseau européen d'associations de défense des droits de l'Homme qui soit

représentatif de la diversité de l'Union Européenne. Par un réseau plus développé et plus large, l'AEDH cherche à toucher toujours plus de citoyens européens par l'intermédiaire de ses membres. C'est dans cette perspective que l'AEDH continue d'établir des contacts avec de nouvelles associations dans le but de s'implanter dans les pays européens où elle n'est pas représentée.

La nouveauté de l'année écoulée a été l'effort mis dans les partenariats avec des associations ou réseaux spécialisés. Ces collaborations offrent une nouvelle expertise et donnent une dimension particulière à ses actions.

L'enthousiasme démontré par ses adhérents individuels a également conduit l'AEDH à rencontrer certains d'entre eux pour discuter des modalités d'investissement dans les activités de l'Association.

1. Avec les membres de l'AEDH

Visites et rencontres

*** *Asociación Pro Derechos Humanos de Andalucía***

Du 3 au 5 décembre ont eu lieu les Journées internationales des droits de l'Homme à Cadix en Espagne. Cet événement organisé par l'APDHA était intitulé « Les droits de l'Homme, une utopie en temps de crise ? ». Une délégation importante de l'AEDH s'y est rendue, composée de Pierre Barge, président, José Rebelo, vice-président, Knut Albrecht, membre du Bureau, Claude Brulant, membre individuel chargé du travail sur l'enfermement, ainsi qu'une permanente du siège de l'AEDH.

L'AEDH a organisé un panel le dimanche 5 décembre sur « La crise et les processus d'appauvrissement dans l'Union européenne » dans lequel sont intervenus Pierre Barge, Knut Albrecht, José Rebelo, et Rui Pedrosa (Ligue portugaise des droits de l'Homme-Civitas).

Ce déplacement de l'AEDH à Cadix a également permis d'organiser une réunion avec plusieurs responsables de l'APDHA (la présidente, le chargé des questions migratoires, le chargé des questions sur l'enfermement, le chargé des relations internationales). Lors de cette réunion, l'AEDH et l'APDHA ont parlé de leurs collaborations futures, dans le programme européen Grundtvig et dans le projet de l'AEDH sur l'enfermement.

*** *Liga Italiana dei diritti dell'Uomo***

Au mois de décembre, l'AEDH s'est rendue au Congrès annuel de la LIDU, un de ses membres italiens, qui s'est tenu les 10 et 11 décembre à Florence en Italie. Ce déplacement a permis à l'AEDH de se tenir au fait des activités de la LIDU et de rencontrer un grand nombre de ses responsables et de ses membres. Il a été décidé avec ceux-ci de consolider le réseau citoyen italien travaillant dans le domaine des droits de l'Homme.

*** *Ligue des Droits de l'Homme (France)***

L'AEDH a rencontré à diverses reprises les élus et les permanents de la LDH à Paris, notamment pour travailler sur plusieurs projets européens en cours d'élaboration.

*** Ligue des Droits de l'Homme – Action Luxembourg Ouvert et Solidaire**

L'AEDH a rencontré plusieurs fois à Bruxelles Serge Kollwelter ainsi que Claude Weber, président de LDH-ALOS, lors de conférences diverses mais également et surtout afin d'organiser l'Assemblée Générale de l'AEDH prévue en mai 2011 à Luxembourg, dans les locaux gracieusement mis à disposition par LDH-ALOS.

*** Internationale Liga für Menschenrechte**

L'AEDH a rencontré à maintes reprises Knut Albrecht, représentant de l'Internationale Liga für Menschenrechte, à Bruxelles, aussi bien dans le cadre de conférences que pour travailler au siège.

*** Liga Portuguesa dos direitos do Homen – Civitas**

Dans le cadre d'une réunion d'un Bureau de l'AEDH, organisée conjointement avec José Rebelo, de Civitas, les élus de l'AEDH ainsi que les permanentes du siège se sont retrouvés à Lisbonne début avril 2011 afin de discuter de l'organisation de l'Assemblée Générale et des questions courantes. L'AEDH a également eu l'occasion grâce à cette visite de visiter les locaux de Civitas et de rencontrer le Président de la Ligue portugaise ainsi que des permanents de son siège.

Invitations à des conférences

L'AEDH répond avec enthousiasme aux invitations lancées par ses membres. Elle est ainsi intervenue dans la conférence de l'APDHA « Les droits de l'Homme, une utopie en temps de crise ? » (Voir ci-dessus).

Pierre Barge a également participé activement au groupe de travail Europe de la LDH France en janvier 2011 en présentant un état des lieux du respect des droits de l'Homme dans l'UE.

L'AEDH a été invitée pour intervenir dans la conférence traitant de la situation en Afrique du Nord et ses répercussions en Europe, organisée à Lisbonne le 2 avril 2011 par la ligue portugaise Civitas, membre de l'AEDH. Pierre Barge y a fait un exposé de 15 minutes, dans lequel il a insisté sur le fait qu'il était plus que nécessaire que l'UE accueille les migrants provenant des pays du nord de l'Afrique et qu'elle leur accorde des titres de séjour.

Il est important de souligner que parfois, les membres de l'AEDH invitent celle-ci à des conférences mais qu'en raison d'un emploi du temps chargé, il n'est parfois pas possible de se répondre positivement à certaines invitations. Ce fut notamment le cas pour une soirée d'ouverture de la quatrième édition de la semaine d'activités de la LDH belge francophone intitulée « Liberté, égalité, sécurité », traitant de la sécurisation de plus en plus grande de la société qui avait lieu fin mars 2011.

2. Contacts avec de nouveaux membres

Chaque déplacement dans un pays de l'Union, à l'occasion de séminaires, conférences ou autres, est pour l'AEDH l'opportunité de prendre des contacts avec des organisations ou des personnalités susceptibles de devenir membres actifs ou individuels de l'AEDH et/ou de participer à la mise en place d'une structure permanente de défense des droits de l'Homme au niveau national ou régional.

Royaume-Uni

Conformément à son programme de travail visant notamment à développer son réseau dans les pays où elle n'est pas encore présente, l'AEDH a rencontré, en novembre 2010, Mme Amanda Ariss, la directrice du *Equality and Diversity Forum* au Royaume-Uni, qui est un réseau d'associations et d'ONG travaillant dans le domaine de la lutte contre les discriminations et des droits de l'Homme. Pierre Barge et une permanente du siège ont ainsi pu présenter les activités de l'AEDH à Mme Ariss et connaître en détails cet important réseau britannique. Des convergences de points de vue entre l'AEDH et l'*Equality and Diversity Forum* ont été dégagées, notamment sur les questions d'égalité et de tolérance, afin de poser les bases d'une collaboration future. Il va sans dire que l'AEDH rencontrera à nouveau les responsables de l'*Equality and Diversity Forum* et de ses associations membres lors d'un prochain déplacement au Royaume-Uni.

Bulgarie

Pierre Barge s'est rendu en Bulgarie du 20 au 23 novembre 2010, dans l'objectif de rencontrer et soutenir des militants bulgares souhaitant créer une organisation de défense des droits de l'Homme. Cette rencontre a été possible grâce aux liens précédemment créés avec un des militants bulgares à travers Génération 112, membre partenaire de l'AEDH. L'AEDH a été spécifiquement sollicitée pour aider à la création d'une association bulgare. Elle a pu y rencontrer de nombreux citoyens bulgares engagés dans la défense des droits de l'Homme et désireux de s'organiser collectivement. Suite à cette visite au cours de laquelle Pierre Barge a partagé son expertise en matière de gestion et d'engagement associatif, le collectif de citoyens bulgares s'est renforcé et est en cours d'institutionnalisation. L'AEDH a bon espoir qu'une association bulgare des droits de l'Homme, qui constituerait une structure inédite dans le pays, soit créée pendant l'année 2011.

République Tchèque

En janvier 2011, Pierre Barge et une des permanentes de l'AEDH se sont rendus à Prague dans le but de rencontrer à nouveau les représentants du Czech Helsinki Committee, qu'ils avaient déjà rencontré l'année précédente, et afin de rencontrer des nouvelles organisations de défense des droits de l'Homme.

Le voyage a été très fructueux puisque le Czech Helsinki Committee est désormais membre partenaire de l'AEDH depuis le 23 février 2011 et son adhésion en tant que membre de plein exercice vous sera présentée lors de l'Assemblée Générale statutaire.

De plus, l'AEDH a établi des contacts avec trois autres organisations (The Association for Integration and Migration ; Romodrom ; Inbaze Community Center), avec qui nous avons décidé d'échanger des informations.

3. Avec les membres partenaires

EDRI

EDRI est un réseau européen qui travaille sur les droits numériques et la protection de la vie privée. EDRI et l'AEDH ont collaboré par le passé. EDRI a adhéré à l'AEDH en tant que membre partenaire en septembre 2009.

Génération 112

Génération 112 a été créée en 2009. Il s'agit d'une plateforme de réflexion sur 12 sujets. L'association s'adresse aux générations qui ont connu la Chute du

Mur de Berlin. La logique de favoriser la compréhension mutuelle « est-ouest », notamment par la création de projets en Bulgarie et en Roumanie. Il s'agit de voir comment les problèmes sont envisagés à l'est et à l'ouest pour ainsi donner tribune à tous.

De très bonnes relations se sont développées entre l'AEDH et Erwan Quinio et Adrian Pantev, co-fondateurs de Génération 112.

Solidar

Solidar est un réseau européen d'ONG œuvrant pour une meilleure justice sociale en Europe et dans le monde. Il comprend 52 ONG membres dont 20 dans l'UE. Solidar travaille en coopération avec les organisations de la société civile et les syndicats.

L'AEDH a entretenu de très bonnes relations avec Solidar durant ces dernières années et s'est trouvé avoir de nombreux objectifs en commun avec celle-ci. Solidar a déposé sa candidature auprès du Bureau de l'AEDH afin de devenir membre partenaire de l'AEDH, ce qu'elle est depuis le 28 février 2011.

L'AEDH a déposé sa candidature devant le Bureau de Solidar qui a reçu un avis favorable. Il reviendra à l'Assemblée Générale de Solidar qui se déroulera en juin 2011 à Bruxelles et à laquelle Pierre Barge a été invitée, de décider. L'AEDH a été invitée par Solidar, le 1^{er} mars 2011, à la remise d'un prix, le Silver Rose Awards, qui a été décerné à Robert Badinter, présent pour l'occasion. L'AEDH et Solidar ont par ailleurs collaboré sur le dossier « emplois saisonniers ».

4. Avec les membres individuels

Le réseau de l'AEDH comprend également des adhérents individuels, qui sont actuellement plus d'une centaine et présents dans 11 pays européens (dont la Suisse). Ces membres individuels soutiennent l'AEDH de par leur adhésion mais dans certains cas, également par leur engagement bénévole au sein de l'association. Ils contribuent à faire circuler l'information de l'échelon national à l'échelon européen sur des situations spécifiques concernant les droits de l'Homme.

L'AEDH contribue également à diffuser les initiatives entreprises par certains de ses membres dans leurs pays respectifs, tels que la publication de livres sur les droits de l'Homme. Par exemple, Gwendolyn Albert, une adhérente individuelle américaine ayant vécu pendant longtemps en République Tchèque, traduit de nombreux articles de Romea (un site d'actualité tchèque) du tchèque vers l'anglais sur la situation des Roms et des mouvements d'extrême droite dans le pays, et nous les transmet afin que nous constituions des recueils d'articles sur ces thèmes. Une autre adhérente individuelle, espagnole, professeure à l'Université d'Alcala, nous envoie régulièrement des informations sur des initiatives en Espagne autour des droits de l'Homme.

L'AEDH informe ses membres des évolutions des politiques européennes en matière de droits de l'Homme, de citoyenneté, de tolérance, conformément à la stratégie top-down présentée dans son programme de travail. Cette stratégie est bien sûr complétée par une approche bottom-up essentielle à la vie du réseau : les membres de l'AEDH interpellent et informent le Bureau et les permanents de l'actualité des droits fondamentaux dans leur pays respectif et proposent des actions conjointes. D'autre part l'AEDH est très attachée à susciter le débat et la réflexion au sein du réseau et pour cela se déplace régulièrement auprès de chacun de ses membres pour en rencontrer les militants, pour s'informer sur la situation nationale et pour débattre de questions relatives aux droits fondamentaux.

Grâce à ce travail, l'AEDH étend son réseau à travers l'Union européenne. Une récente adhésion en Roumanie nous permet d'avoir un contact dans le pays et l'AEDH est heureuse de compter depuis novembre 2010, quatre nouveaux adhérents individuels de Chypre.

IV. La communication de l'AEDH

Aujourd'hui, il s'agit pour l'AEDH de rationaliser sa communication auprès de ses membres, mais également vers le citoyen européen. Le site internet est à dissocier des autres moyens de communication développés par l'AEDH, pour sa portée globale et ses finalités multiples. La communication spécifiquement dirigée vers les membres repose sur plusieurs outils et utilise des canaux internes de communication. Par contre, la communication vers l'extérieur, gage de la visibilité de l'AEDH, répond à une logique différente. Enfin, l'organisation d'événements au cours de l'année écoulée a permis à l'AEDH une nouvelle reconnaissance sur la scène européenne.

1. Le site internet

Le site Internet est indissociable des autres activités de l'AEDH dans le sens où il représente la fenêtre de l'AEDH vers l'extérieur : citoyens, organisations, institutions. Il s'adresse particulièrement à tous les acteurs qui veulent trouver une information et un positionnement sur les droits de l'Homme dans l'Union européenne. La mise à jour du site est essentielle et l'accent a été mis sur l'actualité et sur la mise en valeur des informations au sein du site. L'objectif général est de contribuer à faire du site internet de l'AEDH un lieu de référence pour les membres et les internautes, en ce qui concerne les droits de l'Homme.

Comme cela a toujours été le cas, les communiqués sont systématiquement mis en ligne sur le site. Ont également été ajoutés les dossiers thématiques finalisés dans l'année. Pour chaque dossier thématique, l'internaute peut trouver l'essentiel de la législation correspondant à la thématique, un positionnement de l'AEDH sur ce thème quand il existe, et une documentation générale relative au sujet.

Une attention particulière a été mise sur la rubrique actualité. A présent, sur la page d'accueil du site, apparaît le dernier communiqué ou la dernière position de l'AEDH, ainsi que la newsletter de l'AEDH. Celle-ci est mise en ligne en décalé (envoi aux membres le vendredi, mise en ligne le lundi suivant). Les derniers travaux des membres figurent également sous la rubrique « actualité de nos membres ».

Les statistiques révèlent une forte hausse de la fréquentation du site internet au cours de l'année 2010, avec un passage de quelques 300 visites quotidiennes au début de l'année 2010 à plus de 400 visites quotidiennes à la fin 2010, avec un pic de fréquentation à 615 visites au début décembre 2010. Pour le début de l'année 2011, cette hausse se précise d'avantage et un nouveau record de fréquentations a été atteint en mars 2011 avec une fréquentation de 635 visites pour un jour augmentant la moyenne de la visite du site à presque 500 visites par jour (488). En termes mensuelles, cela revient à environ 14 000 visites du site par mois.

Les efforts fournis mènent donc à des résultats et à une plus grande visibilité de l'AEDH.

2. Vers les membres de l'AEDH

La newsletter

La newsletter permet de présenter les principaux événements ayant un lien avec les droits de l'Homme dans l'actualité européenne d'une semaine donnée.

Elle est diffusée de façon régulière en version anglaise et française. Elle comportait auparavant trois rubriques : « Actualités », « Agenda du parlement européen », et « Agenda de l'AEDH ».

Le Newsletter a été revue à l'automne 2010 afin de mieux correspondre aux attentes des membres du Bureau et des adhérents individuels ayant émis certaines critiques à son encontre. En conséquence, trois nouvelles rubriques ont été ajoutées à l'ancien format : « Actualité législative », « Actualité jurisprudentielle », et « Actualité des membres ». Ces rubriques permettent d'informer les citoyens européens sur la situation des droits fondamentaux dans l'UE et de renforcer la communication avec les membres. La newsletter est envoyée à l'ensemble des membres le vendredi et est mise en ligne sur le site internet de l'AEDH le lundi suivant afin de sensibiliser le plus grand nombre de citoyens européens. Elle cherche à créer le débat, ou du moins à favoriser la réflexion.

Depuis la dernière Assemblée Générale, l'AEDH a envoyé 46 newsletters à ses membres, soit une diffusion à 300 personnes au minimum, chiffre à réévaluer à la hausse en prenant en compte l'effet démultiplicateur de la mise en ligne.

L'infoflash

L'AEDH a également envoyé régulièrement des « infoflash » à ses membres. Cet outil permet d'informer ponctuellement les membres, le jour même, du vote d'un texte européen, ou de l'annonce d'un nouveau projet de la Commission. Cette formule est avantageuse : elle est plus concise que la newsletter et permet d'alerter les membres du réseau de façon très régulière. Elle permet une information ponctuelle, précise et sans commentaire. Autant que faire se peut, les informations ponctuelles sont introduites sur le site internet de l'AEDH, dans la rubrique « actualités » le plus souvent.

Au cours de l'année écoulée, l'AEDH a envoyé plus de cinquante infoflash à ses membres. Nous constatons donc une hausse des infoflashs, ce qui témoigne d'une activité plus accrue de l'AEDH. L'AEDH a par ailleurs choisi d'accorder une attention particulière aux nouveautés et actualité de l'Agence des Droits Fondamentaux (FRA) ainsi qu'à celles du Contrôleur Européen de la Protection des Données (CEPD), pour qui des infoflash sont envoyés de manière automatique.

L'info des membres

L'« Info des membres » appartient également au panel des outils de communication de l'AEDH à l'intention de ses membres. Afin de renforcer son réseau, et de favoriser les échanges, l'AEDH diffuse les informations qu'elle reçoit de ses membres sur tout le réseau. Cela comprend la rediffusion des newsletters de certains membres, ou l'annonce d'une campagne d'un autre, ou encore la publication d'un rapport ou d'une prise de position. Cela permet de dégager des préoccupations communes, d'échanger des bonnes pratiques entre membres, et à terme de créer un mouvement européen pour la défense des droits de l'Homme qui transcende les frontières des états.

Depuis juin 2010, une cinquantaine d'info des membres a été diffusé sur le réseau.

La lettre du Bureau

Entre juin 2010 et octobre 2010, l'AEDH a diffusé 4 « Lettres au Bureau ». Cette lettre à destination des membres du Bureau de l'AEDH avait pour objectif d'informer les membres des activités détaillées de l'AEDH au cours du mois écoulé, ainsi que de leur diffuser les comptes-rendus des réunions parlementaires auxquelles les permanents ont été présents. Une rubrique « agenda » présentait ensuite le programme de travail de l'association pour le mois suivant.

La diffusion de cette lettre a été interrompue depuis octobre 2010 car il a semblé aux membres du Bureau de l'association qu'il était prioritaire d'améliorer et de consolider les autres outils de communication, et en particulier la newsletter diffusée à un plus grand nombre de citoyens et constituant donc une vitrine des activités et des positions de l'AEDH. L'ajout de nouvelles rubriques à la newsletter (actualité législative, actualité jurisprudentielle, actualité des membres) témoigne de cette volonté et justifie l'arrêt de la lettre au Bureau.

3. Visibilité de l'AEDH

Les communiqués

L'AEDH prend régulièrement position au niveau européen pour informer les citoyens européens et interpellier les décideurs politiques lorsqu'il y a une atteinte ou un risque d'atteinte aux droits fondamentaux.

L'AEDH a souvent publié des communiqués conjoints avec certaines de ses ligues membres nationales, afin d'attirer l'attention sur des situations de non-respect des droits de l'Homme ayant lieu dans l'un des 27 pays de l'UE et étant liées à des enjeux européens, tels que la situation des demandeurs d'asile ou l'harmonisation des droits sociaux.

L'AEDH s'appuie sur la réactivité face à l'actualité, des membres de son Bureau, des responsables de ses ligues membres, ainsi que de ses permanents au siège. Lorsque l'AEDH prend position sur un événement national, elle consulte systématiquement son membre concerné pour travailler conjointement, obtenir son point de vue et recueillir des informations précises et à jour sur la situation.

Par ses communiqués, l'AEDH cherche à encourager les citoyens à s'emparer des grands débats européens et s'impliquer dans la vie démocratique européenne. En promouvant le respect des droits de l'Homme dans l'UE à travers ses communiqués, elle contribue à diffuser les valeurs fondatrices de l'UE.

Les communiqués sont diffusés dans le réseau de l'AEDH, à ses membres, auprès de l'ensemble des parlementaires européens, auprès des directions générales de la CE concernées, auprès de la formation du Conseil concernée, auprès de la presse nationale et européenne, auprès des ONG et réseaux avec lesquels l'AEDH entretient des relations et auprès d'un ensemble de personnalités. Chaque semaine, les communiqués sont joints à la newsletter.

Les communiqués sont diffusés très largement aux citoyens européens grâce à leur mise en ligne sur le site de l'AEDH dans différentes langues de l'UE : en français et en anglais systématiquement, et souvent en italien, en allemand ou en espagnol.

Au cours de l'année écoulée, l'AEDH a diffusé les communiqués suivants :

Les communiqués de l'AEDH en 2010-2011	
12 juillet 2010	L'AEDH demande aux parlementaires européens de ne pas accepter l'accord de réadmission avec le Pakistan (français, anglais)
2 septembre 2010	La Commission européenne et le Parlement doivent intervenir d'urgence, les Roms ne peuvent continuer à servir de boucs émissaires (français, anglais, italien)
24 septembre 2010	<i>Communiqué commun AEDH-LDH France-ALOS LDH Luxembourg</i> : La discrimination des travailleurs transfrontaliers, un « remède » inadmissible et intolérable face à la crise (français, anglais, allemand, italien)
30 septembre 2010	L'AEDH questionne l'agence Frontex à l'occasion de la visite de la délégation du Parlement européen (français, anglais)
20 octobre 2010	<i>Communiqué commun AEDH-Otwarta Rzeczpospolita (Pologne)</i> : L'AEDH et Otzwarta Rzeczpospolita dénoncent le silence du gouvernement polonais au sujet de propos et actes discriminatoires récents (français, anglais, polonais)
17 novembre 2010	<i>Communiqué commun AEDH-Internationale Liga für Menschenrechte</i> : L'AEDH et la Liga appellent les autorités et le gouvernement allemands à cesser les expulsions de Roms vers le Kosovo (français, anglais, allemand)
19 novembre 2010	<i>Communiqué commun AEDH-LDH France-FIDH</i> : Aurore Martin ne doit pas être livrée aux juridictions d'exception espagnoles (français, anglais)
13 décembre 2010	L'AEDH appelle l'Union Européenne à ratifier la Convention internationale sur les travailleurs migrants dont on célèbre le 20 ^e anniversaire (français, anglais, italien)
15 décembre 2010	L'AEDH salue le rejet par le Parlement européen de la proposition de directive instaurant un « permis unique » (français, anglais)
11 février 2011	Lutter contre la pédopornographie est une obligation mais ne doit pas être le prétexte pour limiter l'accès au réseau internet (français, anglais)
11 avril 2011	Accueillir les migrants : l'Union européenne face à ses responsabilités (français, anglais)
27 avril 2011	Cadre européen pour l'intégration des Roms : l'AEDH appelle l'Union européenne à renforcer sa position et à prendre en compte les violences faites aux Roms (français, anglais, italien)

Les traductions

Depuis plusieurs années à présent, l'AEDH s'appuie sur des bénévoles pour traduire ses textes et prises de position. Les deux langues de travail de l'Association étant l'anglais et le français, toute communication est faite en deux versions. Concernant les communiqués, lorsqu'ils sont en commun avec des membres, le texte est systématiquement traduit dans la langue de l'Etat membre concerné. La ligue membre s'occupe généralement de cette version.

L'AEDH souhaite mettre en avant le travail accompli par son réseau de traducteurs et d'interprètes professionnels qui s'impliquent bénévolement dans les activités de l'Association. Ces deux réseaux sont gérés par une traductrice et une interprète, toutes deux attachées à l'action de l'AEDH. Elles se chargent d'animer lesdits réseaux. Cet engagement citoyen illustre l'esprit dans lequel l'AEDH cherche à travailler : des citoyens qui donnent de leur temps pour défendre les droits fondamentaux selon leurs compétences !

L'AEDH peut compter sur le soutien de ses stagiaires, actuels ou passés, qui sont et restent disponibles pour des traductions ou des relectures dans leur langue maternelle.

Tout ce travail est un vrai défi car il demande beaucoup de temps et d'énergie, mais il sert la cause de l'AEDH et se justifie par l'obligation d'être aussi pluriculturel et plurilinguistique possible.

L'AEDH tient à saluer l'excellent travail de tous les traducteurs bénévoles, et les remercie chaleureusement pour leur aide précieuse.

La carte de vœux 2010

Tous les ans, l'AEDH présente ses vœux pour la nouvelle année à ses membres et collaborateurs. Chaque année, l'AEDH prend contact avec des artistes souhaitant s'associer à ses vœux. Cette année, l'AEDH a repris une peinture d'un artiste peintre, Bruce Clarke, qui a gracieusement mis à la disposition de l'AEDH l'une de ses œuvres intitulée « C'est possible ». L'AEDH remercie une nouvelle fois Bruce Clarke.

Dans la presse

Cette année, l'AEDH a été sollicitée à plusieurs reprises pour répondre à des interviews et donner sa position sur de nombreux sujets, en particulier :

- Le 15 septembre 2010, Pierre Barge a été interviewé par *EuroparlTV* sur la procédure législative en cours sur le droit à l'information dans les procédures pénales. Cette interview a été diffusée sur le site du Parlement européen.
- Le 17 septembre est paru dans le journal *La Tribune de Genève* un article intitulé « La discrimination frappe les Roms dans toute l'Europe » présentant la situation des Roms en Europe grâce à une interview réalisée avec Pierre Barge. Cet article a ainsi permis de diffuser la position de l'AEDH sur les discriminations à l'encontre des Roms et sur l'importance de la tolérance et du dialogue interculturel dans l'UE.
- Pierre Barge a également été interrogé par le journal *L'Humanité* afin d'alimenter un article paru le 18 septembre 2010 intitulé « Une France isolée au sortir du Conseil européen ». Cet article a permis à l'AEDH d'élargir le débat sur la situation des Roms à celle plus générale des migrants dans l'UE en soulignant notamment le rôle des programmes de Tampere et de Stockholm.
- Le 21 septembre 2010 le communiqué conjoint réalisé par l'AEDH, ALOS-LDH (Luxembourg) et la LDH France a été repris dans la presse luxembourgeoise sous le titre « Luxembourg des 'Protectionnisme primaire' beschuldigt ».
- Le 1^{er} février 2011, Pierre Barge a été interviewé par *Europarl TV* dans le cadre d'un débat sur la construction du mur à la frontière entre la Grèce et la Turquie pour lutter contre l'immigration irrégulière. Le député européen Stavros Lambrinidis participait également au débat. Le débat est disponible en ligne sur le site du Parlement européen.
- En avril 2011, la LIDU, ligue italienne membre de l'AEDH a conçu, à l'initiative de Maricia Belfiore Bagnato, une émission de télévision intitulée « *Diritti, Doveri e Democrazia* », dont le but est de promouvoir

le dialogue et la discussion autour des droits de l'Homme et dans laquelle l'AEDH est clairement mise en avant. Maricia Belfiore y présente l'AEDH et y retranscrit même la newsletter. L'émission est disponible en continu sur internet.

- Le lundi 18 avril 2011, Pierre Barge a donné deux interviews. L'une à la radio Euradionantes, sur la réforme de la Constitution hongroise, et l'autre à un journaliste du journal *Aqui Europa*, quotidien espagnol traitant de l'actualité de l'UE. Dans cette dernière, il intervenait sur la question de la liberté de circulation des migrants arrivés suite aux révolutions au Maghreb dans l'UE.

Les rencontres avec des citoyens européens

L'AEDH se revendique une Association citoyenne. Une part de son travail est l'éducation citoyenne : expliquer sans relâche ses activités et ses positions aide à la compréhension globale du fonctionnement politique des institutions européennes. En 2009, elle a été sollicitée à plusieurs reprises par des étudiants intéressés par les actions de l'Association.

En novembre 2010 l'équipe de l'AEDH est allée à la rencontre des étudiants de l'Université de Louvain-la-Neuve, en Belgique, pour leur distribuer la bande-dessinée sur la protection des données personnelles élaborée dans le cadre du projet « Données personnelles, des droits ? Informer et sensibiliser les jeunes adultes » dans le cadre du programme européen de la DG JLS « Protection des données personnelles » et leur expliquer l'importance de la protection de la vie privée. Les permanents de l'AEDH ont ainsi pu discuter avec de nombreux étudiants de la défense des droits fondamentaux dans l'UE et de la citoyenneté européenne.

Tout au long de l'année, l'AEDH a été sollicitée plusieurs fois par des étudiants en fin d'études ou des doctorants en cours de réalisation d'un mémoire ou d'une thèse et qui souhaitaient obtenir des informations sur la situation des droits de l'Homme dans l'UE et les activités de l'AEDH. Les membres du Bureau ou les permanentes se sont mis à disposition de ces citoyens pour répondre à leurs questions et leur transmettre des informations, notamment sur le fonctionnement de la société civile à l'échelle européenne, ou encore sur la politique des droits de l'Homme de l'UE en Méditerranée, en lien avec les questions migratoires.

Enfin, l'AEDH, lors des journées portes ouvertes du CESE le 7 mai 2011, a rencontré de nombreux citoyens européens venus découvrir les institutions européennes et les stands de la société civile. Ce lieu de rencontre a permis un échange constructif avec un grand nombre d'étudiants notamment mais également avec des fonctionnaires européens.

4. Evénements

L'AEDH organise la rencontre-débat « Sous surveillance » au Parlement européen – 15 juin 2010

Dans le cadre de son projet « *Données personnelles, des droits ? Sensibiliser et informer les jeunes citoyens européens* », projet porté par la LDH France et dans lequel l'AEDH est partenaire, l'AEDH a organisé une rencontre-débat entre des étudiants et les partenaires du projet. Marie-Christine Vergiat, députée européenne du groupe GUE/NGL, parrainait cette rencontre qui a eu lieu à Strasbourg, lors de l'Assemblée plénière du Parlement européen.

L'AEDH organise la conférence « Personal data, wich rights ? » au CESE – 24 juin 2010

Afin de conclure le projet « *Données personnelles, des droits ? Sensibiliser et informer les jeunes citoyens européens* », l'AEDH a organisé, une conférence à laquelle des membres du CESE - qui lui avait gracieusement prêté ses locaux - des parlementaires européens ainsi que des représentants de la Commission européenne ont participé. Cette conférence avait pour but de présenter les conclusions du projet et certaines des législations nationales en matière de protection des données.

L'AEDH participe aux « Assises du Rassemblement des Ecologistes » - 13 novembre 2010

Pierre Barge a été invité à porter la voix des droits de l'Homme en Europe dans une table-ronde des Assises du Rassemblement des Ecologistes en France intitulée « L'écologie politique en Europe et dans le monde ». Cette table-ronde était animée par Mr Noël Mamère, député français. Pierre Barge y est intervenu aux côtés de Mme Dominique Voynet, William Bourdon (avocat), El Ali Haïdar (président de la fédération des verts et écologistes du Sénégal et de l'Afrique de l'Ouest) et Monica Frassoni (porte-parole du Parti Vert européen). L'intervention de Pierre Barge portait sur les politiques migratoires et d'asile de l'Union européenne et sur les droits de l'Homme garantis aux migrants et demandeurs d'asile. Les valeurs fondatrices d'accueil et de solidarité de l'Europe ont ainsi été rappelées, tout en soulignant les mesures à mettre en œuvre aujourd'hui pour garantir le respect de ces valeurs et des droits.

L'AEDH participe au Forum Social Mondial 2011 à Dakar

L'AEDH a participé cette année au FSM à Dakar qui s'est tenu en février 2011. Serge Kollwelter y a représenté l'AEDH dans différents ateliers portant notamment sur les questions migratoires. Le FSM a permis de soulever la question de la vision du reste du Monde sur l'Union européenne, notamment en matière de politiques migratoires. Cette vision est généralement mauvaise, notamment à cause du rôle que joue Frontex. L'Union européenne est vue comme ne respectant pas les droits fondamentaux. L'AEDH a aussi participé aux réunions organisées dans le cadre du Consensus de Barcelone dont l'AEDH est signataire.

L'AEDH soutient le film documentaire « Niguri : the new face of Italy » au Best of One World Festival Film 2011 – 19 mai 2010

Du 17 au 26 mai dernier, s'est tenu le Best of One World Film Festival à Bruxelles. Le festival du film de Prague, One World, est le principal festival en Europe à prendre pour thématique, les droits de l'homme. Au cours du Best of One World, ce sont les meilleurs films retenus à Prague qui sont diffusés à Bruxelles. Le festival a été organisé cette année en partenariat avec Human Rights and Democracy Network (HRDN), réseau dont nous faisons partie. A cette occasion, l'AEDH soutiendra le film documentaire intitulé « *Niguri : the new face of Italy* » de Antonio Martino traitant de l'immigration en Italie. Aux vues du succès de l'an passé, l'AEDH s'attend cette année encore à une grande affluence.

V. Les moyens de l'AEDH

1. Le siège

Le siège de l'AEDH est situé au deuxième étage du 33, rue de la Caserne à 1000 Bruxelles. L'AEDH est établi dans ces locaux depuis juillet 2007.

Depuis septembre 2010, les locaux de l'AEDH se sont agrandis. En effet, l'AEDH a un bureau supplémentaire, adjacent au premier. Pour l'heure, cela permet d'envisager un accroissement de l'équipe permanente et des stagiaires sans contrainte de déménagement, d'organiser de petites réunions du Bureau ou avec des représentants d'autres ONG et permet également de stocker des documents archivés.

En cas de réunion plus importante, l'AEDH dispose d'une salle de réunion commune à plusieurs organisations.

2. Le matériel

L'AEDH a revu son abonnement téléphonique et internet, ce qui lui a permis de réduire ses dépenses en matière de téléphonie et d'internet mais elle va être dans l'obligation de revoir son système informatique pour permettre aux permanentes et aux stagiaires de travailler efficacement, le système actuel présentant des lourdeurs.

3. Les moyens financiers

Les cotisations des membres

Il est essentiel que l'AEDH puisse s'appuyer sur ses membres, notamment en ce qui concerne les cotisations annuelles. Celles-ci ne constituent pas la principale source de financement de l'association, mais elles restent nécessaires pour faire face au quotidien, et pour assurer un minimum de fonds propres à l'association.

Il est plus que jamais nécessaire de trouver de nouvelles sources de financement, toujours dans l'esprit de gagner en indépendance et développer des projets communs.

L'AEDH compte également sur les cotisations des membres individuels. Cette contribution est tout aussi importante, et l'AEDH souhaite continuer sur sa lancée de recherche d'adhérents individuels. Dans cette perspective, l'AEDH a entamé une réflexion sur le lancement d'une grande campagne d'adhésions individuelles. Pour cela, certains outils de communication ont été remis à jour et d'autres ont été créés. Un travail sur les destinataires de cette campagne a été fait et la campagne sera lancée au moment de l'Assemblée Générale 2011. Cette campagne a été possible grâce au travail d'une stagiaire en relation avec Noëlle Casanova, représentante des membres individuels au sein du Bureau. Elle sera disséminée avec l'aide notamment des membres du Bureau qui se chargeront de la diffusion dans leur pays, diffusion possible grâce à la traduction de la campagne dans différentes langues de l'UE.

L'augmentation des cotisations individuelles est à court terme le moyen d'accroître le besoin de fonds propres de l'AEDH pour assurer son autofinancement. D'autre part, le soutien de citoyens engagés reste fondamental dans l'action de l'AEDH. Leur implication dans les activités de l'association, pas quantifiable, mais pourtant bien réelle, est aussi un des fondements de ce que nous voulons être, un mouvement citoyen.

Ce sont dorénavant les permanentes qui se chargent de la gestion des adhésions individuelles.

Les subventions européennes

L'AEDH reçoit en 2011, pour la quatrième année consécutive, une subvention de fonctionnement de la DG Communication de la Commission Européenne dans le cadre du programme « Europe pour les citoyens » et de la mesure pour le soutien structurel aux organisations de la société civile au niveau européen.

La demande avait été soumise à l'automne 2010, et l'AEDH a été notifiée fin février qu'elle pouvait compter sur le soutien de l'UE pour le programme d'activités proposé dans la candidature.

En février 2011 l'AEDH a répondu, en tant que partenaire, à un projet européen Grundtvig mené par la Ligue des Droits de l'Homme France, dans le cadre du programme « Education tout au long de la vie ». Ce projet vise à créer des mallettes pédagogiques sur les droits de l'Homme à destination des migrants et des Roms. Il rassemble cinq partenaires, tous membres de l'AEDH, présents dans cinq pays européens. Si le projet est sélectionné, les travaux des partenaires commenceront début 2012. L'AEDH tient à remercier Viviane De Lafond, administratrice de la LDH France, qui a apporté une aide précieuse à l'AEDH dans la réalisation du projet.

Ces subventions sont le signe que l'AEDH gagne en capacité de mise en œuvre et représente un partenaire solide. Cependant, répondre à des appels à projet et rédiger les rapports d'activités finaux sont de lourdes tâches administratives qui prennent parfois le pas sur les combats de fond que l'AEDH doit mener pour défendre les droits de l'Homme dans l'UE. Il est donc essentiel que l'AEDH gagne en indépendance en augmentant ses ressources propres.

Les fondations

Afin de diversifier ses sources de financement, l'AEDH souhaite s'adresser à des fondations. Un travail d'identification des fondations susceptibles de soutenir l'AEDH dans ses projets ou dans son fonctionnement est en cours depuis l'automne 2010.

De nombreuses fondations financent des projets dans les domaines des droits fondamentaux, de la justice sociale, de la protection des minorités et des personnes vulnérables, ou encore de la promotion de la démocratie et de la paix. Le travail de recherche des fondations existantes et correspondant aux objectifs de l'AEDH et ensuite de rapprochement avec ces fondations, demande un engagement de long terme. Il ne pourra porter ses fruits que d'ici plusieurs mois, mais c'est une des voies pour assurer le succès des projets de l'AEDH et la pérennité de son financement.

VI. Les composantes de l'AEDH

L'AEDH regroupe des ligues et associations de défense des droits de l'Homme des pays de l'Union européenne.

Depuis la dernière Assemblée Générale de mai 2010, l'AEDH compte 26 membres présents dans 19 pays dont deux membres partenaires ayant vocation à devenir membre de plein exercice représentant deux autres pays de l'UE. Elle compte également trois réseaux européens en tant que membres partenaires. Enfin, elle est soutenue par un certain nombre d'adhérents individuels.

1. Les membres de plein exercice

Les membres de plein exercice de l'AEDH

Allemagne	Internationale Liga für Menschenrechte
Autriche	Österreichische Liga für Menschenrechte
Belgique (francophone)	Ligue des droits de l'Homme
Belgique (néerlandophone)	Liga voor Mensenrechten
Espagne (Andalousie)	Asociación Pro Derechos Humanos de Andalucía
Espagne (Catalogne)	Institut de Drets Humans de Catalunya
Estonie	Legal Information Centre for Human Rights
Finlande	Ihmisoikeusliitto - Finnish League for Human Rights
France	Ligue française pour la défense des droits de l'Homme et du citoyen
Grèce	Ligue Hellénique pour les Droits de l'Homme
Italie	Legga Italiana per i diritti dell'Uomo
Italie	Unione Forense per la Tutela dei Diritti dell'Uomo
Lettonie	Latvian Human Rights Committee
Lituanie	Lithuanian Human Rights Association
Lituanie	Lithuanian Human Rights League
Luxembourg	Association Luxembourg Ouvert et Solidaire – Ligue des Droits de l'Homme
Malte	Malta Association of Human Rights
Pays-Bas	Liga voor de Rechten van de Mens
Pologne	Otwarta Rezeczpólita – Open Republic
Portugal	Associação da Defesa e Promoção dos Direitos dos Cidadãos - Civitas
Suisse	Ligue Suisse des Droits de l'Homme

2. Les membres partenaires

Les membres partenaires de l'AEDH

Black And Ethnic Minorities Infra-structure in Scotland – BEMIS	Organisation de défense des droits de l'Homme (ONG)
Czech Helsinki Committee	Organisation de défense des droits de l'Homme (ONG)
EDRi	Réseau européen
Génération 112	Réseau européen
Solidar	Réseau européen

3. Les membres individuels

L'AEDH compte des adhérents individuels dont le nombre va croissant. Ils sont une partie vivante de l'AEDH. La gestion des adhésions individuelles et le développement des adhésions individuelles sont désormais géré par les permanentes de l'AEDH. Nous devons être ambitieux quand à notre capacité de voir adhérer de nouveaux membres, ils nous apportent un soutien politique et matériel important. (Voir page 20).

4. Le bureau exécutif

Le Bureau

L'AEDH est administrée par un bureau exécutif, élu par l'assemblée générale pour une durée de deux ans. Un changement dans la composition du Bureau est prévu pour l'Assemblée Générale de mai 2011.

Depuis la dernière Assemblée Générale de mai 2010, le bureau exécutif de l'AEDH est le suivant :

Les membres du Bureau de l'AEDH	
Président	Pierre Barge
Vice-présidente	Catherine Teule
Vice-président	José Rebelo
Vice-président	Philippos Mitletton
Secrétaire Général	Aleksejs Dimitrovs
Trésorier	Aleksejs Dimitrovs
Membre	Knut Albrecht
Membre	Alfredo Arpaia
Membre	Maricia Bagnato Belfiore
Membre	Serge Kollwelter
Membre	Rafael Lara
Membre	Marija Staciokiene
Représentant des membres individuels	Noëlle Casanova-Rubechi
Représentant des membres individuels	Gianmarco Cesari
Président d'Honneur	Dan Van Raemdonck

L'équipe de l'AEDH

Les deux permanentes qui travaillaient jusqu'alors à l'AEDH ont quitté leur poste respectivement fin juin 2010 pour Sophie Ngo et fin août 2010 pour Mélanie Barthezème.

C'est pourquoi depuis juillet 2010, Margot Génin est employée à plein temps au siège de l'AEDH à Bruxelles, comme chargée de projet et Marie Bazin l'est dans les mêmes conditions depuis septembre 2010. Toutes deux ont été stagiaires à l'AEDH.

Les stagiaires

Depuis juin 2010, l'AEDH a accueilli les stagiaires suivantes :
Marie Bazin (février 2010 – septembre 2010)
Amy Coulterman (mars 2010 – juin 2010)
Katerina Sergi (mars 2010 – septembre 2010)
Camille Barreau (août 2010 – février 2011)
Géraldine Smeyers (septembre 2010 – février 2011)
Naïma Müller (septembre 2010 – février 2011)
Wirginia Loboda (janvier 2011 – avril 2011)
Silvia D'Amato (mars 2011 - ...)
Ninon Denormandie (mars 2011 - ...)

Les bénévoles

Tout au long de l'année, le travail de l'AEDH s'appuie sur l'activité de bénévoles, anciens stagiaires, et membres individuels, militants des ligues nationales ou simples sympathisants de l'AEDH.

Au quotidien, ce sont des stagiaires intégrés à l'équipe du siège qui apportent un soutien précieux aux membres du Bureau. Ce sont aussi grâce à des bénévoles que sont assurées des tâches administratives telles que la comptabilité, la maintenance informatique, la maintenance Internet, et le suivi budgétaire.

Cette année, l'AEDH a été très sollicitée quant à des activités de bénévolat. En effet, de nombreuses demandes de bénévolat ont été envoyées au siège, surtout à l'automne 2010. Cependant, pour une grande partie d'entre elles, ce sont des demandes provenant d'étudiants qui souhaitent en réalité obtenir un stage. Néanmoins, l'AEDH a grâce à cette vague de demandes, pu se constituer une petite équipe de bénévoles travaillant sur différents sujets, aussi bien de fonds que pratiques : l'enfermement, les droits des travailleurs transfrontaliers, les directives « migration légale », les fondations, les réponses à projet, aide pour la newsletter, traductions...

Nous tenons tout particulièrement à remercier Viviane De Lafond, Clio Liégeois, Constance Ritz, Claude Brulant, Marie Georges, Miguel Angel Ayllon, Danielle Conge et Mercedes Conde pour leur engagement à nos côtés et leur aide précieuse.

La plus grande partie de l'activité de l'AEDH repose sur une activité militante et bénévole. Nous sommes là au cœur de ce qui constitue notre organisation et lui donne du sens, être une organisation de citoyens, d'exercice de la citoyenneté. Parce que nos ligues membres, nos associations membres sont elles mêmes des organisations de citoyens engagés, parce que nos membres individuels au-delà de leur contribution financière nous apportent leur savoir et leur savoir faire, parce que ce sont d'abord des bénévoles qui permettent le travail et l'action au quotidien de l'AEDH.

Que toutes et tous soient ici vivement remerciés.

Annexes

Communiqués

12 juillet 2010 : accord de réadmission avec le Pakistan.

L'AEDH émet de vives inquiétudes quant au contenu et aux modalités d'application de l'accord de réadmission signé entre l'Union Européenne et le Pakistan et appelle les députés européens à rejeter l'accord. Il soulève toujours d'importantes interrogations concernant le respect des droits de l'Homme, et en particulier du droit des réfugiés.

L'AEDH considère que les accords de réadmission portent, de manière générale, atteinte aux droits de l'Homme, étant donné que la réadmission va à l'encontre du droit à quitter son pays consacré par la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Dans le cas particulier du Pakistan, la réadmission signifie contraindre une personne à retourner dans un pays où les droits fondamentaux ne sont pas respectés, et qui n'est pas signataire de la Convention de Genève sur les réfugiés de 1951. Le fait que cet accord vise également les ressortissants de pays tiers, et plus particulièrement de façon implicite les Afghans, est également préoccupant au vu du conflit en cours en Afghanistan.

L'accord de réadmission conclu avec le Pakistan n'offre aucune garantie concernant la sécurité et le respect des droits des personnes expulsées, concernant la protection des données personnelles et le respect de la vie privée et entretient un flou juridique dangereux quant à sa mise en œuvre.

L'AEDH est particulièrement inquiète des risques de violation du principe de non-refoulement

que pourrait entraîner cet accord. Cet accord comprend de nombreux vides juridiques ou imprécisions susceptibles d'aller à l'encontre des droits fondamentaux des personnes sous le coup d'une procédure de réadmission. Il n'est pas mentionné qui de l'Union Européenne ou du Pakistan aura la charge de la preuve pour déterminer la date d'entrée dans l'UE et le parcours emprunté par les migrants. Or ces deux éléments sont essentiels pour décider d'une réadmission. L'accord ne prévoit pas non plus la marche à suivre en cas de refus du Pakistan de délivrer des documents de voyage pour les personnes à réadmettre. L'Union Européenne délivrera-t-elle un laissez-passer européen, document dont la base juridique est incertaine ? Ou les personnes à réadmettre seront-elles maintenues en détention pour une durée indéterminée en attendant qu'une solution soit trouvée pour les expulser ?

Le refus de la Commission européenne que le Parlement européen participe au Comité de réadmission mixte chargé de la mise en œuvre de l'accord est symptomatique du manque de transparence qui a entouré la conclusion de cet accord et qui entourera certainement sa mise en œuvre.

L'AEDH demande donc aux parlementaires européens de ne pas délivrer un avis conforme sur cet accord et d'exiger de strictes garanties quant au respect des droits de l'Homme et une plus grande transparence lors de futures négociations avec d'autres pays tiers, notamment avec la Turquie.

2 septembre 2010 : la situation des Roms en Europe.

Les Roms sont dans de nombreux pays européens, considérés comme les principaux responsables de l'insécurité qui y régnerait. En les mettant sur le devant de la scène, les gouvernants les prennent en fait comme boucs émissaires des difficultés économiques et sociales et des mesures de rigueur dans ces pays, et comme otages de surenchères politiques.

En 2007, en Italie, le meurtre d'une femme dont était accusé un ressortissant roumain est le prétexte de mesures de démantèlements de camps, de déplacements et d'expulsions de Roms. Cet été en France, à la suite d'affrontements entre les forces de l'ordre et des personnes de nationalité française issues de la communauté des gens du voyage, des Roms, pour la plupart originaires de Roumanie ou de Bulgarie, sont expulsés après avoir vu leurs habitats de fortune détruits. Par surenchère, le ministre italien de l'intérieur demande à Bruxelles « l'autorisation d'expulser ». Le Danemark envisage des mesures similaires. L'Allemagne renvoie des enfants Roms au Kosovo bien que le Conseil de l'Europe souligne les dangers des retours dans ce pays et préconise des retours uniquement sur la base du volontariat.

En contradiction avec les conventions internationales et avec le traité de l'UE, des personnes sont discriminées en fonction de leur origine. En contradiction avec la Charte des droits fondamentaux, elles sont expulsées de façon collective. En contradiction avec le récent sommet de Cordoue, avec les préconisations de la Commission sur l'intégration sociale de Roms, et avec des rapports et avis du Parlement, les Roms continuent d'être considérés comme des personnes de seconde zone. Ils sont des boucs émissaires faciles dans leur propre pays ou dans les pays où ils vont chercher un mieux être. Nous ne pouvons que reprendre les propos du Commissaire Vladimir Spidla qui, déjà le 20 mai 2007, déclarait que ce qui se passait en Italie n'était pas un cas isolé, que *« la violence raciste se nourrit du populisme, comme on peut le constater dans de nombreux Etats membres... or ... c'est le sens même de l'Union européenne de surmonter la haine raciste, les pogroms et la destruction par le feu »*.

Les 10 à 12 millions de Roms qui résident dans l'Union européenne sont des citoyens européens, ils ont le droit de circuler librement sur l'ensemble du territoire de l'Union, et de s'installer dans un pays pour y travailler. L'AEDH constate qu'ils sont victimes de discriminations multiples et de violations de leurs droits dans de nombreux pays de l'Union. Aujourd'hui, l'AEDH ne peut que dénoncer les expulsions collectives, les amalgames avec l'insécurité qui stigmatisent toute une population en fonction de son origine, et la faiblesse des mesures prises par les Etats pour remédier à une situation de marginalisation et de précarité alors que l'Union met des moyens à leur disposition. L'AEDH ne peut que rappeler que tous les citoyens de l'Union européenne ont les mêmes droits, que ceux-ci sont garantis par les traités, par la Charte des droits fondamentaux et par les conventions internationales.

L'AEDH appelle le Parlement européen et la Commission européenne à réagir, à condamner et à sanctionner les politiques menées par certains des Etats membres. Il faut que cessent les discriminations, les menaces, les expulsions, et les destructions d'habitats et de biens. La déclaration de Madame la Commissaire Reding va dans ce sens, ainsi que les initiatives parlementaires en cours. Dans le passé et récemment, de nombreux séminaires, rencontres, conférences, avis et sommets ont eu lieu et ont permis d'analyser la situation et de faire des préconisations. Le temps n'est plus aux discours, il est temps de prendre des mesures concrètes exemplaires pour que 10 millions de citoyens européens puissent vivre dans la dignité et le respect de leurs droits.

24 septembre 2010 : la discrimination des travailleurs transfrontaliers.

L'AEDH, avec la Ligue des droits de l'Homme du Luxembourg, ALOS-LDH, et la Ligue française des droits de l'Homme, LDH, soutiennent les initiatives des organisations syndicales et associatives visant à dénoncer les modifications législatives qui introduisent une séparation de fait entre les travailleurs résidents et les travailleurs frontaliers au Grand-Duché de Luxembourg.

De nouvelles dispositions législatives et réglementaires y créent des critères limitatifs à l'attribution des allocations familiales et modifient le calcul de l'impôt sur le revenu, elles s'appliqueront au seul détriment des travailleurs frontaliers. Les résidents bénéficieront quant à eux des nouvelles dispositions de la loi concernant l'aide financière de l'Etat pour les études supérieures que le Gouvernement luxembourgeois présente non sans cynisme comme une « compensation avantageuse » qui ne s'applique pas aux non-résidents.

L'AEDH, l'ALOS-LDH, la LDH française soutiennent le principe d'égalité des droits pour les travailleurs transfrontaliers dans toute l'Union Européenne et en particulier dans la zone géographique concernée par ces nouvelles mesures, Luxembourg, France, Belgique, Allemagne, qui concentre des dizaines de milliers de salariés frontaliers non résidents. La crise économique et sociale qui frappe l'Europe actuellement ne doit pas servir de prétexte aux Etats européens pour opérer un repli sur leurs frontières nationales et favoriser leurs propres résidents.

La loi, votée dans un but d'économie budgétaire, supprime les allocations familiales aux enfants de plus de 18 ans pour la remplacer par un système de bourse et de prêt annuel. Les critères restrictifs de cette loi pénalisent les travailleurs frontaliers et avantagent les résidents du Luxembourg qui devront résider depuis plus de 5 ans au Grand-duché pour pouvoir en bénéficier. Cela va clairement à l'encontre du principe de l'égalité de traitement des travailleurs quelle que soit leur origine au sein des entreprises.

Les Etats Membres de l'Union Européenne consacrent la libre circulation des travailleurs et encouragent, à travers cette liberté fondamentale, la mobilité et l'intégration entre les différents pays. En outre, tout travailleur de l'Union doit être traité dans les mêmes conditions, quel que soit le pays de l'Union où il est employé. Cela inclue l'égalité de traitement dans le domaine professionnel, et l'octroi des mêmes avantages fiscaux ou sociaux.

L'AEDH, l'ALOS-LDH, la LDH française s'inquiètent de la résurgence d'un protectionnisme primaire. Elles appellent le gouvernement luxembourgeois à revoir le contenu d'une loi incompatible avec les libertés fondamentales de l'Union Européenne et à en abroger les mesures discriminatoires. Elles demandent l'extension du bénéfice de la loi à toute personne salariée et leur famille quel que soit leur lieu de résidence. Elles apportent leur soutien aux efforts des associations et syndicats œuvrant pour l'égalité de traitement entre les travailleurs résidents et non-résidents et saluent le succès de la manifestation du 16 septembre à Luxembourg. Elles engagent le Luxembourg et tous les Etats membres de l'UE à maintenir le principe d'égalité des droits pour les travailleurs et à supprimer toute mesure discriminatoire à leur encontre.

L'Union européenne ne peut se construire que dans le respect des droits et principes qu'elle s'est donnée en application des Traités et de la Charte des droits fondamentaux.

30 septembre – 1^{er} octobre 2010 : questionnaire à destination de la délégation LIBE à l'agence Frontex.

Considérant que le respect des droits de l'Homme et du droit d'asile sont des valeurs fondamentales de l'UE, et rappelant que la Charte des droits fondamentaux est maintenant contraignante et garantit en son article 18 le droit d'asile, et que l'UE est en cours d'adhésion à la Convention européenne des droits de l'Homme, l'AEDH souhaite soulever un certain nombre de questions à l'occasion de la visite auprès de l'Agence Frontex de la délégation du Parlement européen. Une telle interrogation a toute sa place au moment où l'Union entend élargir le nombre de participants à l'Agence en y intégrant la Confédération Suisse et la Principauté de Liechtenstein.

Sur le respect du droit d'asile :

Depuis la création de FRONTEX, près de 60 000 migrants ont été interceptés lors d'opérations impliquant l'agence. Qu'est-il advenu de ces migrants ? Ont-ils eu la possibilité de déposer une demande d'asile ? Ont-ils été renvoyés directement dans leur pays d'origine et si tel est le cas, dans quelles conditions ? Si tel est le cas, comment l'agence justifie-t-elle l'avoir fait dans le respect de la Convention de Genève ?

Le droit d'asile n'est pas mentionné dans le dernier rapport annuel de l'agence et n'apparaît que dans les considérants du projet de révision du règlement FRONTEX, le corps du règlement ne précisant pas comment ce droit sera garanti concrètement. Quelles mesures sont prises par l'agence pour s'assurer du respect total de ce droit lors de ses opérations, et en particulier du respect du principe de non-refoulement ?

Dans le cadre de la coopération opérationnelle entre le HCR et FRONTEX, des formations sur les droits de l'Homme sont dispensées au personnel de FRONTEX. Quel a été l'impact de ces formations sur le déroulement des opérations de contrôle et d'expulsion ? Des éléments autres que théoriques permettent-ils aux agents participant aux opérations de mettre en pratique les formations reçues ?

Depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne en décembre 2009 qui fait de la Charte des droits fondamentaux un instrument contraignant et rend la Cour de Justice de l'UE compétente pour statuer en matière d'affaires intérieures, l'agence FRONTEX a-t-elle modifié son mode d'action pour s'adapter à ce nouveau contexte ? Plus précisément, l'agence FRONTEX a-t-elle créé des mécanismes pour la prévention et la sanction des violations des droits de l'Homme, dans le respect de la Charte des droits fondamentaux et de la Convention de Genève ?

Sur les opérations de FRONTEX en Méditerranée :

Des réfugiés, des demandeurs d'asile fuyant les violences et les persécutions ainsi que des migrants en quête d'une vie meilleure risquent chaque année leur vie en traversant la Méditerranée sur des bateaux de fortune. Le droit maritime international oblige les navires à porter secours aux personnes qui se trouvent en danger en mer. Ces personnes en danger doivent donc être recueillies par les navires mis en oeuvre par les opérations maritimes de FRONTEX. Les navires mis à disposition par les Etats membres à Frontex sont des navires de guerre et forment donc en droit international une portion du territoire national. Les personnes accueillies à bord doivent donc être considérées comme étant sur le territoire national du pays de la nationalité du navire de guerre. Dans ces conditions :

Quel est la procédure suivie en cas d'identification de personnes en danger à proximité d'un navire participant à une opération FRONTEX ?

Lors des opérations maritimes de FRONTEX, les agents ont-ils pour instruction de sauver les migrants en péril en mer ?

Il a été dit que des bateaux étaient simplement repoussés dans les eaux

territoriales des pays du Sud de la Méditerranée pour être récupérés par des navires de ces pays, est-ce vrai ? N'y a-t-il pas manquement au devoir d'assistance aux personnes en danger et volonté délibérée de ne pas porter assistance à d'éventuels demandeurs d'asile ?

Les personnes accueillies à bord des navires militaires et se trouvant de fait, de part le droit international, sur le territoire d'un des pays de l'Union européenne, quel que soit le statut juridique de l'espace maritime, ont-ils la possibilité de demander l'asile conformément à la Convention de Genève et dans le respect de la Charte des droits fondamentaux et des directives européennes ?

Le personnel de FRONTEX reçoit-il une formation en droit maritime, notamment sur la Convention de 1974 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (Convention SOLAS) et celle de 1979 sur la recherche et le sauvetage maritimes (Convention SAR) ?

Quel est le rôle de l'agence FRONTEX dans le cadre des accords entre l'Italie et la Libye ? Quelles sont les réponses de l'agence aux allégations selon lesquelles des migrants interceptés par FRONTEX dans les eaux internationales auraient été ramenés et laissés dans les eaux territoriales de la Libye, pays qui n'est pas signataire de la Convention de Genève sur les réfugiés ?

Au vu des enjeux soulevés par l'intervention de FRONTEX en zone maritime, l'AEDH considère qu'il est capital que le sauvetage en mer des personnes en difficulté et en danger, pour beaucoup des demandeurs d'asile, soit intégré au mandat de FRONTEX.

Sur la transparence du fonctionnement de l'agence et l'extension de son mandat :

L'AEDH ne peut qu'être préoccupée par le fait que les fonctions et capacités d'intervention de l'agence FRONTEX sont placées sous le sceau du secret et souffrent d'un manque de transparence et de contrôle démocratique. Il est important qu'une évaluation indépendante de l'agence et de l'impact de ses activités soit faite, et qu'un réel contrôle démocratique sur le fonctionnement de l'agence soit mis en place.

Peut-on prendre connaissance des accords de travail, des analyses de risque et des bilans de chaque opération ?

Le règlement FRONTEX (et sa révision) prévoit à l'article 29 que l'agence peut recevoir des « **redevances perçues en rémunération de ses services** », différentes des contributions versées par les Etats membres. Que sont ces redevances ? Par qui sont-elles versées ? Cela signifie-t-il que l'agence peut être payée pour ses activités par des acteurs privés ou des pays tiers ? Quelles mesures compte prendre l'agence pour rendre publiques ses activités et en faire rapport ?

Les activités de FRONTEX ont considérablement augmenté depuis sa création, comme en témoigne la multiplication par 4 de son budget (d'environ 19 millions en 2006 à 88,3 millions en 2009). Cette augmentation des opérations de FRONTEX entraîne un risque de dilution des responsabilités et de manque de transparence. Le fonctionnement pratique de l'agence a-t-il été adapté à cette évolution en conformité des valeurs du traité de l'Union, de la Charte des droits fondamentaux et des Conventions internationales relatives aux droits de l'Homme ?

Sur les rapports entre FRONTEX et les pays tiers et les opérations de FRONTEX en dehors du territoire de l'UE :

L'AEDH ne peut que douter de la pertinence de l'action de FRONTEX au-delà des frontières extérieures de l'UE et s'interroger sur la signification et les implications de l'extension du mandat de l'agence dans sa coopération avec les pays tiers, dans son rôle et ses modalités.

Le rôle de représentation et de négociation de l'UE auprès des pays tiers est normalement dévolu à la Commission européenne, ou dans le cadre

d'accords bilatéraux aux Etats membres. Quel est donc le cadre juridique des accords de travail conclus entre l'agence FRONTEX et des pays tiers ? Ces accords sont-ils secrets, et si c'est le cas pour quelles raisons le sont-ils et comment l'agence peut-elle le justifier ?

Quel est le cadre juridique pour les opérations de FRONTEX se déroulant en dehors du territoire de l'UE ou sur le territoire d'un pays tiers ? Si de telles opérations ont lieu, Frontex est-elle soucieuse de violations éventuelles des droits de l'Homme ? Est-elle en mesure de recevoir des demandes d'asile sur le territoire de l'Union européenne ?

L'AEDH rappelle qu'il est légitime que l'Union européenne soit soucieuse de contrôler les frontières communes de l'Union et de se donner les moyens de lutter contre les trafics et la criminalité. Mais la très grande majorité des ressortissants des pays tiers qui se présentent à ses frontières ne sont ni des criminels ni des trafiquants, ce sont des personnes qui recherchent une vie meilleure et un grand nombre sont des demandeurs d'asile. Ces personnes doivent être d'abord accueillies avec dignité et le respect dû à toute personne humaine, leurs droits doivent être respectés en particulier en conformité avec la Convention de Genève.

20 octobre 2010 : discriminations en Pologne.

L'AEDH et Otwarta Rzeczpospolita s'inquiètent des atteintes à l'égalité de traitement et aux droits de l'Homme commises récemment en Pologne et de l'attitude complaisante des autorités polonaises à ce sujet.

Dans une récente déclaration la ministre polonaise pour l'égalité de traitement a affirmé qu'il était justifié que des écoles catholiques renvoient des professeurs homosexuels sur le seul fait de leur orientation sexuelle, cautionnant par là même des pratiques discriminatoires en fonction de l'orientation sexuelle. Les plus hautes autorités de l'Etat à la suite de cette déclaration pour le moins surprenante venant d'une ministre de l'égalité, n'ont rien fait et n'ont pas dénoncé un tel comportement. Outre cet événement, les autorités polonaises ont fermé les yeux sur des actes de discriminations ou sur des déclarations xénophobes. Ainsi la police polonaise a décidé de clore une enquête sur une inscription antisémite, au motif que l'inscription ne constituait pas un délit en se basant sur le fait que l'auteur de l'inscription avait affirmé ne pas avoir eu l'intention de nuire.

Faut-il aussi rappeler qu'en mars 2010, la Pologne a été condamnée par la Cour européenne des droits de l'Homme pour discrimination commise par une municipalité polonaise à l'encontre d'une personne homosexuelle, qu'une action de la Commission européenne a été engagée auprès de la Cour de Justice en mai 2010 à l'encontre de la Pologne pour transposition incorrecte du droit européen. L'AEDH et Otwarta Rzeczpospolita ne peuvent que souligner avec force qu'en entrant et en faisant partie de l'Union Européenne les autorités polonaises se sont engagées à en respecter les valeurs et les règles communes et à les appliquer comme tout autre Etat membre.

Les actes de discrimination sont toujours largement répandus en Pologne, actes basés notamment sur l'origine ethnique, l'orientation sexuelle ou la religion et ceci malgré la création d'un ministère pour l'égalité de traitement et la mise en place d'un programme de lutte contre les discriminations raciales de 2004 à 2009. Ces dispositifs montrent leur peu d'efficacité quand les autorités publiques polonaises cautionnent par leur silence des déclarations publiques discriminatoires, ignorent des actes de discrimination touchant à la

dignité de groupes sociaux qui pourtant devraient recevoir une protection de l'Etat.

L'AEDH ne peut qu'exprimer sa solidarité et son soutien aux organisations de la société civile polonaise qui dénoncent ces actes discriminatoires commis par des autorités publiques. Elles doivent être entendues.

L'AEDH et Otwarta Rzeczpospolita réaffirment leur attachement à la lutte contre les discriminations sous toutes ses formes. Elles demandent aux plus hautes autorités de l'Etat polonais des actes et non des paroles, la condamnation et non le silence, et de lutter contre les discriminations et la xénophobie de façon déterminée et efficace. Cela nécessite un engagement fort du gouvernement polonais pour que soient respectées les valeurs communes à l'ensemble des citoyens et pays de l'Union Européenne, valeurs reprises dans les traités de l'Union et la Charte des droits fondamentaux.

19 novembre 2010 : Aurore Martin.

Aurore Martin ne doit pas être livrée aux juridictions d'exception espagnoles

Six ans après une première tentative, les autorités espagnoles tentent d'obtenir, à nouveau, l'extradition d'une ressortissante française à raison de sa participation à diverses manifestations publiques et politiques organisées par un parti, légal en France, Batasuna.

L'arrestation d'Aurore Martin dans le cadre d'un mandat d'arrêt européen délivré par la justice espagnole, après un premier rejet récent pour insuffisance de motif d'une demande identique, atteste d'un acharnement relayé par les autorités françaises.

L'Association européenne de défense des droits de l'Homme, la Fédération internationale des Ligues des droits de l'Homme et la Ligue française des droits de l'Homme condamnent, une nouvelle fois, le recours à une procédure aussi peu respectueuse des droits de la défense et des libertés individuelles. Elle conduit, en effet, à ce qu'une personne soit poursuivie par les autorités d'un pays européen pour des faits que ses propres autorités nationales ne reconnaissent pas comme illégaux.

Cette situation est d'autant plus inacceptable que les juridictions espagnoles qui demandent la remise de Mme Aurore Martin sont des juridictions d'exception, ont été dénoncées par la Cour d'appel de Pau comme ayant cautionné des actes de torture, et, pour cette raison, se sont vues refuser les demandes d'extradition formulées.

Enfin, cette démarche conjointe de la justice espagnole et du parquet français relève d'une volonté, non de lutter contre le terrorisme, mais de criminaliser des opposants politiques à l'initiative des gouvernements des deux pays.

L'AEDH, la FIDH et la LDH dénoncent cette entente entre Etats pour museler des opposants politiques en instrumentalisant la justice et appellent les autorités européennes à réviser profondément la procédure du mandat d'arrêt européen afin de garantir les libertés individuelles et à ne pas permettre de tels dévoiements de cette procédure.

17 novembre 2010 : expulsions de Rroms vers le Kosovo.

L'AEDH, avec son membre allemand la *Internationale Liga für Menschenrechte*, dénonce la politique de « réadmission » des réfugiés du Kosovo, menée par le gouvernement fédéral allemand et des *Länder* allemands, qui vise à expulser au Kosovo des personnes qui résident depuis de nombreuses années en Allemagne, en majorité des enfants Rroms. Cela se passe dans un contexte où plusieurs pays européens utilisent les Rroms comme boucs émissaires de leurs politiques.

Déjà en 2009, on apprenait que le gouvernement fédéral allemand avait l'intention d'expulser les personnes supposées appartenir à la minorité Rrom kosovare et sans titre de séjour de longue durée. Ces expulsions concernaient majoritairement des enfants ou adolescents, âgés de moins de 18 ans, dont un grand nombre sont nés sur le territoire allemand. En avril 2010 le gouvernement fédéral a signé un accord de réadmission avec le gouvernement kosovar, dans lequel Pristina s'engage à accueillir ces sans-papiers, jusqu'à présent tolérés, qui ont fui la répression serbe dans les années 90.

Les chiffres mentionnés dans le rapport de l'UNICEF publié le 8 juillet 2010 sont alarmants : la moitié des 12 000 personnes expulsables est âgée de moins de 18 ans, et trois quart de ces enfants sont nés en Allemagne. 75% des enfants expulsés au Kosovo ont depuis abandonné l'école, deux tiers des enfants Rroms au Kosovo vivent dans la pauvreté et ne parlent que rarement albanais ou serbe. Ces enfants, pour la plupart nés en Allemagne, y vivent en moyenne depuis plus de 10 ans, ont adopté la culture et le mode de vie allemand. Renvoyer ces familles au Kosovo signifie les envoyer dans un pays souvent inconnu et dont ils ne connaissent pas la langue nationale, ils s'y retrouveront sans logement, sans emploi et sans possibilité d'avoir un niveau de vie décent. Dans un pays où le taux de chômage atteint 50%, les Rroms constituent la minorité la plus pauvre du Kosovo. Le ministre kosovar des Affaires sociales a lui-même affirmé que le Kosovo ne dispose pas des ressources nécessaires pour accueillir et intégrer ces personnes. Face à ce rejet, aux conditions d'existence, aux discriminations ethniques dont ils sont victimes, dans un pays que beaucoup d'entre eux ne considèrent pas comme leur patrie, ils tenteront de revenir sur le territoire allemand où ils n'auront d'autre choix que de vivre dans la clandestinité.

Aujourd'hui de nationalité kosovare, résidents de longue durée en Allemagne, voir y étant nés, demain probablement citoyens européens jouissant de la libre circulation, ces personnes sont victimes d'une politique absurde de rejet, indigne des valeurs de l'Union européenne inscrites dans les traités. Ces expulsions sont autant de violations du droit international et européen, notamment de la Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU et de la Charte des droits fondamentaux. Compte tenu de ces violations, l'AEDH et la *Internationale Liga für Menschenrechte* ne peuvent que s'associer à l'appel du prix Nobel de la littérature Günter Grass qui au nom de la *Stiftung zugunsten des Romavolkes* (Fondation en faveur du peuple Rom), fondée par lui-même et Ute Grass en 1997, exige du gouvernement fédéral allemand et des gouvernements des *Länder* allemands qu'ils révisent immédiatement leurs décisions, pour y mettre un terme. Nous demandons aux parlementaires européens, à la Commission européenne, aux citoyens et à leurs organisations, de peser de tout leur poids pour que cessent de telles mesures contraires aux droits des personnes concernées.

13 décembre 2010 : 20^{ème} anniversaire de la Convention internationale sur les travailleurs migrants.

La Convention Internationale sur les Travailleurs Migrants doit être ratifiée par l'Union européenne et ses pays membres. Il n'est pas acceptable que depuis vingt ans, aucun pays de l'Union européenne n'ait signé cette Convention.

Aujourd'hui le nouveau traité donne la personnalité juridique à l'Union européenne et lui permet de ratifier, en tant que personne juridique, la Convention Internationale sur la Protection des Droits de tous les Travailleurs Migrants et de leur Famille (ICRMW). Aussi à l'occasion de son vingtième anniversaire, l'AEDH souhaite que l'Union européenne la ratifie et qu'elle engage sans tarder une procédure législative dans ce sens.

Depuis plusieurs années, l'AEDH demande explicitement aux Etats la ratification de la Convention, elle s'est toujours associée aux initiatives présent en ce sens. Elle permettrait de garantir les droits aux travailleurs migrants et à leur famille. Pour l'U.E. et ses membres, ce serait un signe qui montrerait leur engagement dans une voie positive en matière de politique migratoire, ceci en conformité avec les valeurs de l'UE décrites dans le Traité et la Charte des droits fondamentaux.

C'est aussi pourquoi l'AEDH appelle les parlementaires européens à voter pour l'amendement 16 du projet de résolution législative du Parlement européen sur la proposition de directive dite « permis unique », qui sera voté en session plénière le mardi 14 décembre 2010. Ce vote positif marquerait la volonté du Parlement européen de s'engager politiquement pour la ratification de la Convention.

L'Union européenne doit garantir aux travailleurs les mêmes droits, quelle que soit leur origine et leur nationalité. Il en va de sa crédibilités vis-à-vis des pays tiers qui ont déjà signé la Convention ou engagé un processus de ratification.

En cette période d'anniversaire de la Convention, l'AEDH appelle les parlementaires européens, les institutions européennes, les ONG et leurs membres ainsi que les citoyens de l'Union, à se mobiliser pour qu'enfin soient reconnus des droits aux travailleurs migrants et à leur famille.

15 décembre 2010 : rejet par le Parlement européen d'une directive instaurant un « permis unique ».

L'AEDH ne peut que saluer la responsabilité dont a fait preuve le Parlement européen le mardi 14 décembre 2010 en rejetant, par 350 voix contre et 306 pour, la proposition de directive dite « permis unique ».

Cette proposition, sous le faux prétexte de la mise en place d'une procédure unique de demande de permis de travail et de résidence, instaurait en fait exclusion et discrimination entre travailleurs selon leur origine, leur statut administratif, leur qualification et la nature de leur emploi en contradiction avec la Charte des droits fondamentaux qui proclame l'égalité de droit pour toutes les personnes résidentes sur le territoire de l'Union européenne.

Loin de garantir des droits, ce texte renforçait la voie ouverte par la directive « carte bleue » concernant les travailleurs hautement qualifiés de pays tiers, vers la création de plusieurs statuts au sein de l'Union européenne, en particulier en matière de droit du travail et de droit à la sécurité sociale.

Des différences de traitement étaient prévues entre citoyens de l'Union, résidents de longue durée, réfugiés, immigrants hautement qualifiés, qualifiés, saisonniers, ou encore détachés au sein des grandes entreprises multinationales. Elle instaurait l'obligation d'un visa de travail avant de quitter son pays d'origine, constituant de fait un durcissement des conditions d'accès à l'UE et par voie de conséquence un renforcement des filières d'immigration irrégulière et d'exploitation des travailleurs sans papiers.

Le rejet de la proposition remet heureusement en cause le choix d'une politique sectorielle et utilitariste de l'immigration régulière suivie depuis le début des années 90. Par son vote, le Parlement européen est allé dans la bonne direction. Les travailleurs, quelque soit leur origine, sont d'abord des être humains, et doivent tous bénéficier des mêmes droits sur leur lieu travail.

L'AEDH voit ici le signe positif d'une inflexion à l'égard d'une politique de l'Union européenne qui catégorise, stigmatise, discrimine, exclue de droit les immigrants. Elle appelle les parlementaires à poursuivre leurs efforts dans cette voie, et elle appelle le Conseil et la Commission à prendre en compte tout le sens de ce vote.

11 février 2011 : lutte contre la pédopornographie.

L'AEDH se réjouit de la volonté de l'Union européenne de s'engager dans la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels concernant des enfants et la pédopornographie. Cependant cela ne peut se faire au dépens d'une liberté fondamentale qui est l'accès aux moyens de communication et d'information parmi lesquels l'accès au réseau internet.

En conséquence, l'article 21 de la proposition de directive relative à l'exploitation et aux abus sexuels concernant des enfants et à la pédopornographie - proposition faisant l'objet d'un vote d'orientation le 14 février 2011 en Commission Libertés Civiles, Justice et Affaires intérieures lors de la session plénière du Parlement européen à Strasbourg - doit être modifié. Il doit avoir pour seul objet la suppression à la source, des pages internet avec contenu pédopornographique, et ne doit pas autoriser les Etats membres à procéder au blocage de l'accès au contenu d'internet.

L'AEDH rappelle que personne ne peut être privé de l'accès à un moyen de communication : courrier, radio, internet,.... En application de la Charte des droits fondamentaux, l'accès à internet doit être non seulement garanti comme droit à la liberté d'expression et d'information, mais aussi comme un droit à accéder à « un service d'intérêt économique général que l'Union reconnaît et respecte ». Les services de communication en réseaux permettent la circulation de l'information, les échanges, l'accès à la connaissance et doivent être accessibles sans restriction.

L'AEDH considère que la proposition de directive, le projet de rapport parlementaire et ses amendements, constituent des outils législatifs importants. Mais la lutte contre les sites pédopornographiques, ainsi que contre l'exploitation des enfants et des trafics qui y sont liés, doit s'appuyer sur l'effort conjoint des Etats membres. Tout filtrage de l'accès au réseau internet devant être par ailleurs exclu.

L'AEDH appelle en conséquence les parlementaires européens et le Conseil à amender en ce sens l'article 21 de la proposition de directive. L'AEDH appelle également les citoyens et leurs organisations représentatives à refuser tout début de filtrage de l'accès à internet et à agir dans ce sens. Ce sont les contenus et leurs auteurs qui doivent être poursuivis et condamnés.

11 avril 2011 : migrations en Méditerranée.

Combien de disparitions tragiques en mer Méditerranée faudra-t-il encore pour que l'Union européenne se décide à assumer ses engagements internationaux et à accueillir les migrants qui, venant du Maghreb, se présentent actuellement à ses frontières ?

L'AEDH déplore la disparition des centaines de migrants somaliens et érythréens après que leur embarcation a chaviré près de l'île italienne de Lampedusa le 6 avril dernier. Elle reconnaît que l'Union européenne n'a certes pas pu anticiper le flux de migrants que génèreraient les révolutions du monde arabe, mais elle estime que les États membres n'en ont pas moins la responsabilité d'accueillir dignement les migrants arrivés en Europe ces dernières semaines et de proposer des solutions pour contribuer à la réinstallation des dizaines de milliers de réfugiés qui, tentant de fuir la Libye, n'ont pas d'autre issue que de rejoindre la Tunisie ou l'Égypte.

La politique de sécurisation des frontières de l'Europe s'avère lourde de conséquences puisque, contraints de prendre toujours plus de risques pour éviter les contrôles, nombre de migrants trouvent chaque année la mort en tentant de déjouer les barrages dressés devant eux. Que l'Union européenne, par la voix de la Commissaire chargée des questions d'immigration, Cecilia Malmström, envisage de renforcer, une fois de plus, les moyens de Frontex témoigne du peu de prix que l'Europe attribue à la vie des « étrangers ».

Qu'en cette période - difficile mais réjouissante - de reconstruction démocratique et économique de la Tunisie, elle s'obstine à vouloir lui imposer le contrôle de ses frontières et le retour de ses ressortissants montre le peu d'ambition qu'elle accorde au partenariat euro-méditerranéen.

L'AEDH rappelle que nul ne peut être privé du droit à quitter son pays. Migrer, quitter son pays, quel qu'en soit le motif est toujours un choix douloureux, mais un choix personnel qu'aucune mesure étatique, y compris d'enfermement, ne pourra empêcher dans un monde où circulent librement marchandises, services et capitaux et où la liberté de circulation des personnes est et doit être un droit.

L'AEDH considère que l'Europe ne peut se décharger de sa responsabilité d'accueil des requérants sur les pays tiers et doit garantir un accès au territoire européen des migrants en quête d'asile ou de protection, du fait de la situation dans leur pays d'origine. L'accueil des migrants par les États membres ne doit pas se limiter à tolérer leur présence sur leur territoire mais doit concrètement engendrer l'octroi d'un titre de séjour. Dans ce contexte, elle estime choquant et indigne le jeu de ping-pong auquel se livrent certains États.

L'AEDH demande, en conséquence, au Conseil de l'Union de mettre en œuvre et sans délai le dispositif permettant d'accorder la protection temporaire prévue par la directive du 20 juillet 2001 à toutes les personnes pouvant s'en prévaloir.

L'AEDH appelle également l'Union européenne et les États membres à témoigner de leur solidarité internationale et de leur engagement à faire vivre la convention de Genève par l'accueil des réfugiés sub-sahariens ainsi qu'à la solidarité entre États membres dans l'accueil des migrants.

26 avril 2011 : cadre européen pour l'intégration des Roms.

L'AEDH se réjouit du nouveau cadre pour l'intégration des Roms en Europe présenté par la Commission européenne le 5 Avril 2011 mais elle le juge insuffisant pour mettre fin aux discriminations faites aux populations Roms.

Tout en approuvant la plupart des propositions du nouveau cadre européen, l'AEDH considère que pour une réelle amélioration de la situation des Roms en Europe il est indispensable d'aller au-delà d'une vision uniquement économique et sociale et d'adopter une approche basée sur le respect des droits fondamentaux et de la dignité humaine.

L'AEDH déplore ainsi l'absence des mesures destinées à mettre fin aux violences physiques contre les Roms. La question de la violence anti-Roms est extrêmement grave et doit être incluse dans tout cadre européen prétendant améliorer l'intégration des Roms en Europe. Avant de parler d'intégration il faut garantir la protection. Les Roms sont chaque jour victimes de crimes et de discriminations et de nombreux Etats membres sont défaillants et ne prennent pas les mesures nécessaires pour endiguer cette violence. En analysant la réaction des Etats pour 44 cas de violences contre les Roms, le Centre européen pour les droits des Roms (ERRC) a remarqué que dans la majorité des cas les auteurs n'ont pas été condamnés et souvent même pas poursuivis.

Outre la nécessité de lutter contre cette violence anti-Roms, l'AEDH renouvelle son appel aux institutions européennes de reconnaître un vrai droit à la mobilité des minorités Roms, afin de mettre fin à la contradiction de l'Union Européenne qui consiste à encourager les déplacements de certains citoyens européens tout en pénalisant ceux des populations les plus pauvres et les plus vulnérables. Une telle politique est contraire à la Charte des droits fondamentaux, qui reconnaît les mêmes droits à tous les citoyens, sans distinction par rapport à l'origine. Les Roms sont des citoyens européens et une lutte efficace contre les discriminations et les violences envers les minorités à l'échelle européenne passent avant tout par la reconnaissance de cette égalité de droits.

L'AEDH est consciente que les mesures concrètes à mettre en œuvre relèvent des Etats membres, néanmoins la Commission européenne se doit de poser un cadre plus strict aux autorités nationales et de prévoir des mécanismes pour contraindre les Etats membres à mettre en œuvre de telles mesures. Sans des règles claires et globales définies à l'échelle européenne, l'objectif d'une réelle inclusion des Roms d'ici l'horizon 2020 est illusoire.

L'AEDH appelle les institutions européennes à réagir et à donner un signal fort et concret pour garantir que les violences et les discriminations contre les Roms ne soient plus tolérées.